

Pan African Sanctuary Alliance

Manuel d'exploitation • 2^e Edition, Décembre 2016



info@pasaprimates.org • www.pasaprimates.org

3426 SW Arnold Street, Portland, OR 97213, USA

Protéger les Primates Ensemble

Table de Matières

Partie 1 • Introduction	4
Partie 2 • Rapports gouvernementaux et complaisance	4
Partie 3 • Gestion et opérations du sanctuaire	5
3.1 Gestion du personnel et des volontaires	5
3.1.1 Formation du personnel et des volontaires	5
3.1.2 Structure d'organisation	6
3.1.3 Santé et sécurité du travail	7
3.2 Gestion des animaux et leur environnement	10
3.2.1 Transfert, acquisition et confiscation des animaux	10
3.2.2 Relâche et réintroduction	12
3.2.3 Reproduction	15
3.2.4 Soins fondamentaux des primates	15
3.2.5 Gestion des primates en captivité	17
3.2.6 Programme nutritionnel	21
3.2.7 Quarantaine	22
3.2.8 Bilans de santé	24
3.2.9 Gestion des équipements	25
3.2.10 Identification et dossiers	25
3.3 Soins vétérinaires	25
3.3.1 Manuel des soins vétérinaires	25
3.3.2 Plan de surveillance des maladies	26
3.3.3 Plan d'intervention contre les maladies	27
3.3.4 Contrôle des parasites	29
3.3.5 Contrôle des nuisibles	29
3.3.6 Vaccinations	30
3.3.7 Euthanasie	30
3.3.8 Examen post mortem	30
3.3.9 L'usage des animaux pour la formation vétérinaire	31
3.3.10 Référence	31
3.4 Logement des primates	32
3.4.1 Conception et construction générales des installations	32
3.4.2 Crèches	35
3.4.3 Structures de quarantaine	36
3.5 Manuel de Protocoles en cas d'Urgence	36
Partie 4 • Tenue des dossiers	37
Partie 5 • Médias	38
Partie 6 • Photographie	39
Partie 7 • Recherche	39
Partie 8 • Contact humain avec les primates	40
Partie 9 • Gérance environnementale	41
Partie 10 • Education et conservation	42
10.1 Application de la loi	42
10.2 Politiques de conservation	42
10.3 Education et communication de conservation	43
Partie 11 • Conditions d'adhésion à PASA	45
Partie 12 • Membres de PASA en état de crise	46
Partie 13 • Procédure d'accréditation de PASA	47
13.1 Introduction	47

13.2 La procédure d'accréditation de PASA.....	47
13.2.1 Etape 1: Procédures administratives	48
13.2.2 Etape 2: Inspection	49
13.2.3 Etape 3: Décision sur l'adhésion.....	52
Annexe 1 • Le prix Siddle-Marsden	53
Annexe 2 • Programme d'aide en cas d'urgence	54
PASA Programme d'aide en cas d'urgence • Formulaire d'application	55
Annexe 3 • Formulaire de demande de recherche de PASA	56
Annexe 4 • Protocole de tournage de PASA	58
Annexe 5 • Directives d'accréditation pour les inspecteurs	60
Pré-inspection	60
Inspection: considérations générales	60
Inspection: considérations spécifiques	61
Centres d'attention primaires pour évaluer un sanctuaire	61
1. Gestion du sanctuaire et exploitation général	61
2. Soins des primates	63
3. Santé humaine et vétérinaire et bien-être	64
4. Education, sensibilisation, engagement et développement de la communauté	64
5. D'autres activités/programmes.....	65
Post-inspection.....	65
Annexe 6 • Calendrier et processus de la procédure d'accréditation	66
Annexe 7 • Questionnaire d'accréditation pour l'adhésion à PASA	68
Annexe 8 • Echantillon de la liste des animaux de PASA	87
Annexe 9 • Questionnaire d'inspection pour les inspecteurs	88

Partie 1 • Introduction

Le Pan African Sanctuary Alliance (PASA), la plus grande association des centres d'animaux en Afrique, comporte plus de 20 organisations sur tout l'Afrique qui assurent un avenir pour les primates africains et leurs habitats en sauvant et en soignant les grands singes et les singes orphelins, en protégeant les primates de l'extinction, en travaillant de cesser la chasse des primates et le commerce illicite des animaux de compagnie, en instruisant le public, et en responsabilisant les communautés. PASA unifie les centres des animaux et défendent leurs intérêts au niveau international, fournit de l'assistance, et travaille à sensibiliser le monde au sujet des problèmes de la conservation des animaux.

La mission de PASA est d'assurer un avenir pour les primates africains et leurs habitats par la collaboration unique des sanctuaires africains, les communautés, les gouvernements et les experts globaux.

Le Manuel d'exploitation de PASA fournit de l'assistance aux membres, ainsi que d'autres organisations qui travaillent dans la conservation et le bien-être des primates, pour leur responsabiliser de maintenir des standards hauts et mènent des programmes efficaces.

Partie 2 • Rapports gouvernementaux et compliance

Standards minimums :

Les sanctuaires accrédités PASA ont déjà, ou poursuivent activement, un protocole d'accord ou convention similaire avec le gouvernement national, les autorités des animaux sauvages et/ou le gouvernement régional qui précise le rôle du sanctuaire dans la conservation nationale et le placement des animaux, qui expose les responsabilités et les obligations des autorités gouvernementales concernées et qui expose les moyens de coordination entre les signataires de l'accord. Un sanctuaire est obligé de :

- S'inscrire légalement dans le pays où le sanctuaire fonctionne, quand c'est possible et applicable.
- Respecter les règles nationales et internationales (CITES, IATA) quand engagé dans le transport des échantillons et des animaux vivants. (Un permis CITES est obligatoire pour le transport de tout échantillon sauf matières fécales. Consulter les sites web de CITES et de IATA pour plus d'information.)
- Obtenir la documentation officielle appropriée de l'autorité gouvernemental concernée pour tout animal à leur charge pour vérifier le statut légal au sanctuaire.

Il est la responsabilité des sanctuaires membres de PASA d'être au fait de la législation et de la politique nationale qui sont pertinentes. De même, les membres de PASA s'assurent qu'ils soient conscients des politiques et des conventions internationales pertinentes.

Meilleure Pratique :

Quand c'est possible, un sanctuaire devrait avoir le statut d'un ONG dans le pays où il fonctionne.

Quand c'est possible, un sanctuaire devrait avoir ou travailler pour négocier un protocole d'accord et la permission officielle des autorités locales et traditionnelles.

Partie 3 • Gestion et fonctionnement du sanctuaire

3.1 Gestion du personnel et des volontaires

3.1.1 Formation et développement du personnel et des volontaires

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA s'assurent que tout le personnel et les volontaires à long-terme maîtrisent bien tous les concepts, les principes et les valeurs du sanctuaire et de PASA.

Les sanctuaires membres de PASA fournissent une formation sur place pour le personnel et les volontaires locaux pour s'assurer que ceux qui s'occupent des animaux achèvent les standards élevés de soin humain. Ceci comporte le développement d'un programme compréhensif de formation pour le nouveau personnel et l'établissement d'une formation continue afin d'éduquer le personnel de nouveaux développements et des pratiques améliorées dans le bien-être et soin des primate (e.g. logement, soin des animaux, manipulation, comportement, enrichissement, santé).

Meilleures Pratiques :

Quand c'est possible, des formations hors-site devraient être disponibles pour le personnel. Une formation en soin vétérinaire, le bien-être des primates, la manipulation, la gestion générale, et les besoins spécifiques des espèces est particulièrement pertinente.

Les sanctuaires devraient évaluer le personnel régulièrement pour s'assurer que les standards et compétences appropriés soient achevés et maintenus. La formation du personnel et l'évaluation des compétences devraient être évaluées comme partie du programme de soin des animaux. Ceci aide à s'assurer que toute amélioration possible du soin des primates soit considérée et implémentée sans un retard excessif.

Les sanctuaires membres de PASA sont encouragés de développer la capacité du personnel locaux d'assumer des niveaux croissant de responsabilités à long-terme

dans les domaines de la gestion du sanctuaire, la gestion du personnel, le soin vétérinaire, l'éducation de la conversation, le contact avec le gouvernement et la communauté, la promotion de la mission, et d'autres.

Les sanctuaires membres de PASA devraient fournir de la direction sur le comportement approprié (tout autant culturel et politique) pour tout le personnel de l'étranger, les volontaires et les visiteurs en souvenant que le comportement inapproprié d'un étranger qui n'est pas associé avec un sanctuaire membre pourrait risquer le sanctuaire lui-même et l'esprit de la protection des animaux sauvages. De même, le personnel national du sanctuaire devrait respecter les standards de la conservation en service et en dehors des heures de travail, à inclure ne pas chasser ou manger de la viande d'animaux sauvages.

3.1.2 Structure de l'organisation

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA ont une structure organisationnelle afin de continuer le fonctionnement du sanctuaire sans interruption dans l'absence d'un membre du personnel (s'il n'est plus capable de travailler ou s'il quitte l'organisation).

Les sanctuaires de PASA maintiennent les dossiers nécessaires du personnel, des finances, des protocoles et procédures.

Meilleures pratiques :

Les sanctuaires devraient avoir un manuel d'exploitation, qui consiste des protocoles et des procédures qui sont maintenus et implémentés par tout personnel et volontaire. Le manuel aide le personnel dans l'exécution de leurs responsabilités dans une façon standardisée selon les politiques de l'organisation. Le manuel devrait inclure les tâches quotidiennes, les règles, les protocoles, les procédures en cas d'urgence et les régimes alimentaires.

Pour tout sanctuaire avec un manuel d'exploitation, une copie doit être disponible dans un espace commun au personnel à tout moment. Il faut que tout le personnel ait l'opportunité de poser des questions s'ils ont besoin de précision à son propos. Quand une version mise à jour est fournie, on devrait former le personnel sur les nouvelles procédures.

Le manuel d'exploitation est un document vivant et devrait être mis à jour régulièrement, au moins tous les deux ans.

Tout le personnel des sanctuaires membres de PASA devraient comprendre la structure de l'organisation, les rattachements hiérarchiques, et les mécanismes de rapportage. Un organigramme devrait être employé pour faciliter la compréhension quand c'est nécessaire.

Les sanctuaires qui comptent beaucoup de personnel soignant pourraient créer des plus petites équipes ou unités pour rationaliser la gestion. La plupart des protocoles suggèrent entre cinq à dix individus par unité ou équipe sur l'hypothèse qu'un gérant peut superviser seulement dix personnes d'une façon efficace.

3.1.3 La médecine et la sécurité du travail

Standards Minimums :

Les sanctuaires membres de PASA peuvent démontrer qu'ils ont des politiques et des procédures qui protègent la santé et la sécurité du personnel, des volontaires, et des visiteurs pour minimaliser le risque de transmissions des maladies entre les animaux et les humains. Ceci inclut exiger les vaccinations de tout individu qui sera proche aux primates, la surveillance de la santé du personnel et des volontaires (avec consentement), la surveillance des environnements du travail, la tenue des dossiers, et l'engagement des gens avec les compétences et les qualifications requises pour les tâches.

Les politiques et procédures concernant la médecine du travail et la sécurité sont en accord avec les règles régionales, nationales et locales. Les sanctuaires communiquent avec les autorités locales de santé en ce qui concerne les problèmes locaux de santé et les recommandations pour la surveillance des maladies du personnel et les besoins médicaux.

Les sanctuaires membres de PASA ont un protocole de biosécurité qui a été développé par une équipe vétérinaire et adapté à la situation locale. Ce protocole est disponible à et implémenté par tout le personnel.

Les sanctuaires membres de PASA informent leur personnel des risques à la sécurité et à la santé humaine de travailler avec les primates non-humains, leurs tissus, et leurs liquides organiques. Les membres de PASA s'assurent que tout le personnel soit formé d'une façon appropriée pour s'occuper des animaux dans une manière qui réduit les risques des menaces potentielles au bien-être du personnel telle que la transmissions des maladies et les blessures des animaux considérés possiblement dangereux.

Les membres du personnel sont notifiés si les animaux dont ils s'occupent souffrent d'une infection potentiellement zoonotique ou ont la possibilité de souffrir d'une telle infection. Des mesures supplémentaires pour la prévention de la transmission de l'infection sont expliquée.

On surveillera le personnel et les volontaires qui souffrent d'une immunosuppression pour les problèmes de santé qui poseront un risque aux animaux dont ils s'occupent. Tout individu qui pose un risque à la santé et à la sécurité des animaux du sanctuaire n'est pas permis de travailler avec les animaux ou leurs aliments, leur enrichissement, leurs cages ou d'autres matériaux touchant les animaux dans une manière qui pose un risque à la santé ou à la sécurité des animaux.

Meilleures pratiques :

Toute personne d'un sanctuaire membre de PASA doit bénéficier du niveau plus haut de protection – applicable selon les circonstances – contre les risques pour sa santé et sa sécurité. Raisonnablement applicable veut dire avoir mis en place des actions qui reposent sur les considérations suivantes :

- a) La probabilité que le danger ou le risque survienne.
- b) Le degré de préjudice causé si le danger ou le risque se produisait ; qui résultera si le risque se passe.
- c) La disponibilité et la justesse des moyens pour éliminer ou réduire le danger ou le risque.
- d) Le coût de suppression ou de réduction du danger ou du risque.

Le personnel fait attention d'assurer la sécurité pendant le transport des primates d'une zone ou d'un établissement à un autre.

Pour réduire les dangers de la transmission des maladies aux primates, les membres PASA devraient respecter les directives suivantes :

- Le nouveau personnel devrait subir un examen médical approfondi par un médecin avant de commencer le travail.
- Chaque sanctuaire, en coopération avec l'autorité sanitaire locale, devrait développer des protocoles pour la vaccination et un dépistage sanguin pour tout nouveau personnel ainsi que le personnel actuel. Les protocoles de vaccination peuvent inclure les hépatites A et B, le tétanos, la rougeole, le méningocoque, et la polio. Les dépistages sanguins peuvent inclure les hépatites B et C. La gestion du sanctuaire devrait s'assurer que les vaccinations de chaque membre du personnel soient à jour.
- Les examens fécaux pour les bactéries et parasites pathogènes sont suggérés pour le nouveau personnel avant qu'ils commencent à travailler, et pour le personnel actuel tous les six mois.
- Un test cutané pour la tuberculose doit être fait pour le nouveau personnel avant d'être embauché, et annuellement pour le personnel actuel. S'il est positif, le médecin demandera surement des examens complémentaires.
- Un dépistage VIH est recommandé pour tout nouveau personnel avant d'être embauché, et annuellement pour le personnel actuel. Les résultats sont confidentiels. Les membres du personnel positifs doivent faire une évaluation CD4/CD8 tous les 3-6 mois et doivent recevoir une trithérapie lorsque cela est possible et appropriée.
- Le nouveau personnel et les volontaires ne devraient avoir aucun contact avec les primates pendant leurs deux premières semaines. Cela doit donner assez de temps pour le développement de la plupart des maladies infectieuses que le nouvel employé pouvait incubé lorsqu'il a été recruté, ainsi que pour la réalisation de tous les tests détaillés ci-dessus ;

Le personnel soignant des animaux maintient des standards hauts d'hygiène personnel pour minimiser la transmission des zoonoses. Ceci inclut les directives suivantes :

- Fumer, manger, boire et cracher sont interdits dans les secteurs des animaux.
- Des sites de lavage des mains acceptables sont disponibles au personnel et aux volontaires, surtout à l'extérieur des toilettes et aux enclos des animaux.

- Le lavage des mains est particulièrement important immédiatement avant et après avoir travaillé avec les primates. Les mains devraient toujours être lavées après avoir manipulé la litière et tout autre matériel des enclos, les restes de nourriture, les fèces, l'urine, le sang, la salive et toute autre sécrétion corporelle. Bien que des gants jetables doivent être portés lors de la manipulation de primates malades ou des substances provenant des primates malades, les mains doivent toujours être lavées après avoir jeté les gants.
- Une formation au sujet de l'hygiène personnelle est fournie au personnel et aux volontaires, avec des séances de révision périodique.
- Les gens qui ont des coupures ou des irritations sur les mains doivent porter des gants jetables lorsqu'ils travaillent avec des primates.
- Il faut encourager le personnel à ne pas se toucher le visage avec les mains **lorsqu'ils travaillent dans les secteurs des animaux. Il est tout à fait remarquable le nombre de fois que les gens se touchent le visage sans même y penser ! De la même façon, il faut encourager le personnel à ne pas porter à la bouche des stylos, des crayons, etc.**
- Les membres du personnel montrant des signes actifs de lésions d'Herpès simplex ne devraient pas travailler avec les primates et devront être encouragés à consulter un spécialiste pour se faire traiter.

Les sanctuaires membres devraient faire attention à la santé et à la sécurité du personnel et des visiteurs par :

- La résolution des menaces à la sécurité du personnel ou des visiteurs, en plus de respecter toutes conditions statutaires.
- Avoir un plan d'urgence et de sécurité écrit qui est révisé et mis à jour régulièrement.
- S'assurer que tout médicament d'animaux, vaccins et d'autre produit vétérinaire d'accès limité sont accessibles seulement par des personnes autorisées.
- Ne pas permettre que le personnel du sanctuaire possède ou administre des médicaments contrôlés, sauf sous la direction du vétérinaire.

Le personnel soignant des animaux doit porter une variété d'habits de protection quand ils travaillent avec des primates malades. En général ceci inclut le porte d'une combinaison, de bottes en caoutchouc et de gants jetables. Des lunettes de protection et des masques sont nécessaires lorsqu'il y a un risque particulièrement élevé d'infection zoonotique.

Tout blessure, accident et maladie du personnel doit être enregistré. Les morsures et griffures doivent être soigneusement lavées (pas frottées) et traitées médicalement si elles sont sévères. De plus amples informations devraient être à la disposition du personnel qui travaille avec des animaux en quarantaine ou des animaux de la collection qui ont été testés partiellement.

A la discrétion du manager ou du vétérinaire, du personnel qui sont malade au travail peut être dirigé de rester chez eux ou ne pas pouvoir permis de travailler avec les animaux ou préparer la nourriture pour les animaux ou les personnes.

Les membres du personnel dont des enfants ou d'autres membres de la famille souffrent de maladies infectieuses comme la rougeole, la rubéole, les oreillons, la

varicelle, la scarlatine, « la maladie des baisers » (mononucléose, Virus Epstein Barr [VEB]) ne doivent pas travailler avec des grands singes ;

Afin de diminuer les risques de transmission mécaniques d'agents infectieux entre les différentes infrastructures qui hébergent les primates, des jeux d'habits différents doivent être à disposition du personnel dans chaque endroit. Les habits de travail doivent être lavés sur place ou envoyés dans un sac fermé à une laverie et le personnel ne doit pas les ramener chez lui, sous aucun prétexte. Les bottes doivent être lavées et désinfectées de préférence avant d'entrer et après avoir quitté le secteur des primates.

Les directeurs, les responsables et le personnel devraient discuter des idées à propos des risques à la sécurité et à la santé et les moyens pour réduire ou éliminer ces risques.

Chaque sanctuaire devrait avoir un manuel de sécurité et de médecine du travail, qui se compose des politiques et des procédures des mesures de protection pour le personnel et les volontaires à suivre. Le manuel doit avoir l'intention de :

- Promouvoir et maintenir le degré le plus haut possible du bien-être physique, mentale et social du personnel ;
- Eviter les maladies parmi le personnel qui sont le résultat des conditions du travail ;
- Protéger le personnel des risques ; et
- S'assurer que les membres du personnel aient les compétences nécessaires et soient physiquement capable pour les tâches dont ils sont responsables.

3.2 Gestion des animaux et leurs environnements

3.2.1 Confiscation, acquisition et transfert des animaux

Standards Minimums :

Aucun sanctuaire membre de PASA n'est autorisé à acheter ou à verser une compensation contre son acquisition. Aucun sanctuaire membre de PASA ne doit engager une tierce personne, même un représentant du gouvernement, pour faire cela en leur nom. Tous les animaux doivent être confisqués par les autorités habilitées ou confiés par la personne (s) qui détient l'animal.

Les sanctuaires membres de PASA n'ont pas le droit de vendre, échanger, prêter ou faire trafic des primates qui leur en été confiés, sauf dans les situations qui sont jugées être dans le meilleur intérêt des primates.

PASA et ses membres reconnaissent que les primates africains doivent être gardés en Afrique, particulièrement dans leur pays d'origine si cela est possible. PASA ne soutiendra jamais le transfert de primates nés dans la nature d'Afrique vers l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud ou l'Asie, sauf dans des situations qui seront jugées être dans le meilleur intérêt des primates eux-mêmes au niveau de l'espèce.

A cause des risques des zoonoses, pendant le transfert des animaux entre les sanctuaires ou d'autres organisations, les deux organisations impliquées réexamineront leur évaluation de risques avant le transfert des animaux et exécuteront des protocoles pour la gestion des espèces concernées.

L'organisation qui recevra l'animal (s) est fourni, dans la mesure possible :

- Des détails d'identification complètes de l'animal (s) y compris une description, l'âge, le sexe, les caractéristiques distinctives, le numéro et l'emplacement de puce électronique, et dans certains cas l'identification photographique.
- L'information de base au sujet de l'animal (s) y compris le pays d'origine, le poids, les caractéristiques du tempérament, s'il était élevé par sa mère ou à la main, le régime alimentaire, et toutes anomalies physiques même si ceci n'est pas d'une nature clinique.
- Toute indication significative de maladie parmi les animaux du sanctuaire ou de zoonose dans le personnel qui travaille à l'environnement du sanctuaire dans les six mois précédents.
- Dossiers médicaux complets, de préférence 21 jours avant l'expédition. Cela inclut tout traitement ou médicament en cours.
- L'usage actuel ou ancien de toute sorte de contraception et vaccination y compris la durée et l'intervalle de répétition, ainsi que les effets secondaires remarqués, même si ceci n'est pas confirmé.

Meilleures Pratiques :

Les sanctuaires membres de PASA doivent faire tous les efforts à faciliter les processus judiciaire et légaux concernant les animaux dont ils prennent soin, et à éduquer le public d'une manière positive et interactive.

PASA et ses sanctuaires membres doivent collaborer avec les services de commerce, de douane et les agences militaire et civique du renforcement de la loi pour mettre une fin au commerce illégal des animaux, et insistent vivement que toute confiscation comprend une enquête rigoureuse et une procédure judiciaire contre les délinquants.

PASA et ses sanctuaires membres peuvent décider à donner la priorité aux confiscations qui sont accompagnées par une procédure judiciaire.

Les sanctuaires membres de PASA acceptent de coopérer avec d'autres sanctuaires membres de PASA du placement des animaux à l'établissement le plus approprié pour l'individu, en prenant compte l'espèce ou la sous-espèce, l'origine, le bien-être de l'individu, la possibilité de l'intégration dans un groupe social et la possibilité de réintroduction.

Les sanctuaires membres de PASA s'efforcent d'accepter tout primate confisqué en Afrique par les autorités du renforcement de la loi, et de les protéger et s'en occuper à l'établissement le plus approprié, s'ils sont capables de fournir au nouvel animal et aux autres du soin de haute qualité.

PASA et ses membres reconnaissent que tout primate africain qui est vendu sur le marché noir et confisqué au dehors de l'Afrique par conséquent doit être revenu au pays d'origine, à condition que l'origine soit connue, un sanctuaire existe et a de la place, et un retour au pays d'origine est dans le meilleur intérêt de l'animal impliqué. Si non, l'animal doit être transféré à un autre sanctuaire approprié.

Le formulaire PASA d'Animal Arrive de ODK doit être rempli et soumis pour chaque animal qui arrive au sanctuaire.

3.2.2 Relâche et réintroduction

Standards Minimums :

Il est crucial que les sanctuaires membres de PASA ont en place un système de surveillance et un système de la récolte des données comme partie des programmes de réintroduction pour façonner des stratégies de réintroduction à l'avenir.

Quand c'est approprié, les sanctuaires membres de PASA gèrent leurs populations dans une manière qui soutient la réintroduction conformément aux Directives pour les Réintroductions de IUCN. Les sanctuaires qui considèrent un relâche doit planifier avec prudence dès le début, les programmes de réintroduction, y compris la sélection du site.

Les sanctuaires membres de PASA suivent les Directives pour les Réintroductions de IUCN quand ils s'engagent dans les programmes de relâche, notamment la quarantaine pré-relâche.

Les sanctuaires membres de PASA dirigent les réintroductions d'une manière ouverte et évidente.

Meilleures Pratiques :

Il est important à impliquer toutes les parties intéressées dans l'organisation d'une réintroduction majeure, notamment les agences gouvernementales aux niveaux locaux, régionaux et nationaux, les organisations à but non lucratifs qui travaillent avec les animaux dans le site de relâche, et les communautés locales.

La politique de conversation PASA doit être employée pour façonner la conception et l'implémentation des programmes.

Voir Figure 1 pour un résumé des étapes et des résultats potentiels dans le processus de réintroduction.

Les sanctuaires qui considèrent faire de la réintroduction doit communiquer avec ceux qui s'engagent déjà dans ce processus pour faciliter le transfert des informations et de meilleures pratiques.

Informations supplémentaires :

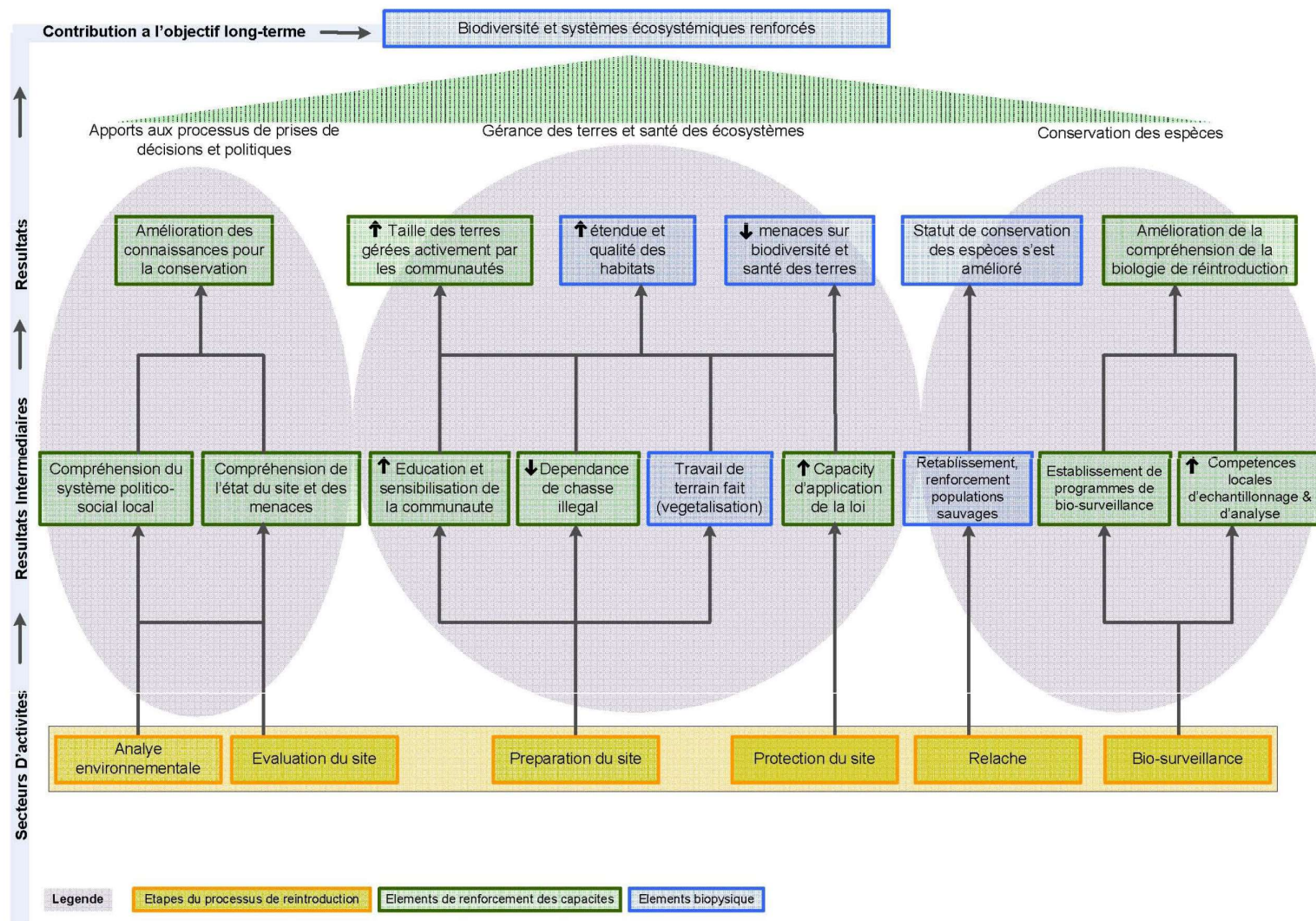
Les références suivantes sont considérées comme texte principale si la réintroduction est à l'étude :

Beck, B., Walkup, K., Rodrigues, M., Unwin, S., Travis, S., & Stoinski, T (2007). *Best Practice Guidelines for the Reintroduction of Great Apes*. IUCN SSC Primate Specialist Group, Gland, Switzerland. Available from

Baker, L.R. (2002). IUCN/SSC Reintroduction Specialist Group: Guidelines for nonhuman primate reintroductions. *Reintroduction NEWS*, 21:29-57.

IUCN/SSC (2013). Guidelines for Reintroductions and Other Conservation Translocations. Version 1.0. Gland, Switzerland: IUCN Species Survival Commission, viiii + 57 pp.

Figure 1 : Etapes et résultats potentiels du processus de réintroduction



3.2.3 Reproduction

Standards Minimums :

Les sanctuaires membres de PASA ne doivent pas laisser les animaux se reproduire en captivité sauf s'ils font partie d'un programme prévu de relâcher en accord avec les lignes directrices sur la réintroduction de l'IUCN, et si la reproduction ne met pas en danger les ressources du sanctuaire et n'impacte pas négativement la santé et le bien-être des autres animaux du sanctuaire.

La contraception est obligatoire pour les individus hybrides sans tenir en compte leur candidature pour relâche.

Les sanctuaires membres de PASA avec des espèces ou sous-espèces qui ne sont pas endémiques fournissent une contraceptive ou une stérilisation pour empêcher la reproduction.

Si la possibilité existe de taxa non-endémique à se reproduire avec le taxa endémique, la stérilisation permanente est employée.

Meilleures Pratiques :

Une contraception réversible doit être utilisée quand cela est possible sur les primates qui peuvent être réintroduits, conformément aux besoins de l'animal et à la disponibilité de l'équipement et de l'expertise nécessaire.

En général, une contraception réversible doit être utilisée sur les espèces en voie d'extinction. Alors que les sanctuaires membres de PASA acceptent que dans certains cas une stérilisation permanente peut être utilisée, mais seulement après mûre réflexion sur les implications à long-terme.

Cependant une stérilisation (e.g. vasectomie, ligature des trompes) est recommandée pour les hybrides quand l'expertise et l'équipement nécessaires sont disponibles.

3.2.4 Soins de base des primates

Standards Minimums :

Les sanctuaires membres de PASA mettent en place des soins et du logement qui correspondent aux besoins physiques, physiologiques, psychologiques et sociaux des primates. Les sanctuaires s'assurent que les animaux dont ils s'occupent aient l'accès aux cinq droits de base :

- droit de vivre à l'abri de la faim et de la soif
- droit de vivre à l'abri de l'inconfort
- droit de vivre à l'abri de la douleur, de la blessure et de la maladie
- droit de se comporter d'une façon naturelle
- droit de vivre à l'abri de la peur et de la détresse

Tout sanctuaire membre de PASA doit obtenir les services d'un vétérinaire (s). Tous les sanctuaires membres de PASA ont un hôpital ou établissement vétérinaire dédié.

Les sanctuaires membres de PASA :

- Ont l'infrastructure approprié pour assurer le bien-être des primates, ainsi que la sécurité du personnel, des volontaires et les visiteurs au sanctuaire.
- S'assurent que toute l'infrastructure, y compris le logement à court-terme et à la quarantaine, fournisse un environnement complexe et stimulant qui promeut du comportement naturel de chaque espèce et empêche l'ennui.
- S'assurent que tous les primates dont ils sont responsables ne soient pas gardés en isolation à moins qu'ils ne soient pas en quarantaine ou pour des raisons de traitement/guérison.
- Ont au moins un membre du personnel à plein temps avec la formation nécessaire dans la gestion des primates, surtout une formation sur l'espèce principale dont le sanctuaire s'occupe.
- S'assurent que les surfaces dures dans les enclos et les zones d'attente, tels que les murs, le sol et les meubles soient nettoyés au moins une fois par jour ou aussi fréquemment que nécessaire d'empêcher la contamination.
- Nettoyent les bancs, les étagères, les cordes et structures d'escalade aussi fréquemment d'empêcher l'accumulation de matière fécale et d'urine.
- Où que c'est possible et surtout dans les petits enclos, un nettoyage localisé de la terre et d'autres substrats naturels pour éliminer les déchets organiques sera fait.
- Après avoir utilisé un désinfectant, rincent complètement les appareils pour la répartition d'eau/de nourriture et d'autres équipement en métal ou en plastique.
- Fournissent aux primates l'accès aux zones sèches durant et après le nettoyage.
- S'assurent que tous les enclos permettant l'accès à une cage satellite, une cage à dormir, ou un repaire de nuit approprié pour l'isolation physique des individus pour que les animaux puissent être restreints pendant un examen ou traitement vétérinaire.
- S'assurent que quand c'est possible, tous les transferts des primates adultes d'un endroit à une autre soient faits pour éviter de mettre les soigneurs et les primates dans un espace partagé.
- Considèrent que tous les petits primates ont besoin de contact avec leur mère ou un substitut pour assurer le développement psychologique et social normal. Les sanctuaires qui s'occupent des petits primates ont des protocoles appropriés (tel qu'un soigneur humain dans le cas des grands singes, ou en certains cas, les jouets en peluche pour certaines espèces de singe.)

Meilleures Pratiques :

Le vétérinaire doit savoir bien le domaine de santé des animaux et son application aux espèces dont il/elle s'occupe.

Le rôle du personnel vétérinaire du sanctuaire doit inclure les suivants :

- L'inspection routine des animaux.
- La gestion et administration des traitements pour tous les animaux malades.

- L'administration des vaccins, le vermifuge et d'autres aspects de la médecine préventive.
- Une surveillance de santé des animaux, notamment l'examen dans le laboratoire des échantillon (via un processus de soumission ou sur place).
- La collection et préparation sûres et propres des échantillons diagnostiques.
- La formation du personnel du sanctuaire en santé, bien-être et hygiène.
- S'assurent que les autopsies des animaux soient effectuées dans tout cas de mort.
- La surveillance des structures de quarantaine.
- L'établissement des procédures écrites à suivre dans l'éventualité d'un usage inapproprié accidentel des médicaments dangereux.
- De plus, on doit consulter le personnel vétérinaire pour :
 - La nutrition et la conception des régimes.
 - La préparation et la conception des enclos.
 - La conception des programmes de relâches et la surveillance post-relâche.

Où que possible, les sanctuaires membres de PASA respecteront les groupes sociaux normaux des primates. L'isolation des individus doit être réservée pour des raisons de santé (psychologique ou physique).

Les sanctuaires membres de PASA doivent s'assurer qu'au moins un membre du personnel formé dans les procédures vétérinaires d'urgence (par un vétérinaire qualifié) soit sur place en permanence.

Informations Supplémentaires :

Un exemple de comment maintenir la santé générale dans un sanctuaire membre de PASA se trouve à la prochaine page. Il est suggéré que chaque sanctuaire remplit ce formulaire pour personnaliser le plan, et l'emploie pour guider son programme de santé préventive.

Les animaux en bonne santé générale ont moins de possibilité de transmettre ou de souffrir des maladies infectieuses que ceux qui survivent sur des régimes appauvris ou sous les conditions physiques ou sociales sous optimales. Donc il est essentiel de fournir constamment des soins d'animaux de haute qualité.

3.2.5 Gestion des primates en captivité

3.2.5.1 Soins aux bébés orphelins

Meilleure Pratique :

Les besoins des bébés primates variant avec l'âge, l'espèce et les besoins individuels. Tous bébés primates ont le droit de se nourrir quand ils veulent plutôt de suivre un régime alimentaire strict.

Quand les bébés primates sont élevés à la main, où que possible un soigneur ne doit pas s'occuper de plus de deux animaux, et ce soigneur ne doit pas avoir contact avec les autres animaux du sanctuaire.

3.2.5.2 Logement des groupes de pairs

Meilleure Pratique :

Un logement des groupes de pairs doit être employé d'une manière limitée, surtout si les individus seront bientôt relâchés. Les sanctuaires doivent s'efforcer de créer des groupes appropriés selon l'âge et le sexe en comprenant que le logement des groupes de pairs sert souvent l'objectif de la gestion des primates.

Les soigneurs qui élèvent les individus à la main peuvent employer des ordres de l'extérieur de l'enclos pour maîtriser les brutes. Cependant quand c'est possible, l'ingérence et le contact humain doit être minimal.

3.2.5.3 Procédures d'intégration

Standard Minimum :

Les primates non-humains sont logés en groupe social à tout moment. La seule exception est durant la quarantaine dans les semaines après l'arrivée ou si un individu est blessé ou on suspecte qu'il peut porter une maladie infectieuse.

Informations supplémentaires :

Il existe de la documentation extensive au sujet des processus d'intégration d'autres établissements et il est vivement recommandé que les directeurs et les vétérinaires des sanctuaires de PASA lisent ces articles avant d'effectuer une intégration, surtout s'il y a un manque d'expérience avec ce processus. La consultation des autres sanctuaires membres de PASA est bien conseillée. L'inclusion des membres du personnel supérieurs dans le processus est aussi importante puisqu'ils travaillent avec des primates depuis plusieurs années et ils auront une connaissance approfondie des personnalités des animaux individuels.

3.2.5.4 Gestion des communautés sociales

Standards Minimums :

Surveiller les groupes sociaux quotidiennement pour des signes d'agression, des blessures et d'autres comportements antisociaux.

Pendant que les animaux se nourrissent, il faut les surveiller pour des blessures et du comportement antisocial et pour s'assurer que tout individu, y compris ceux d'un rang plus bas, soient bien nourris et que les niveaux d'agression soient en accord avec les niveaux sociaux normaux. S'assurer que les animaux se nourrissent vraiment ce qui leur est donné (i.e. au lieu de choisir seulement des morceaux spécifiques).

Pour les grands singes et les petits groupes de singes, noter visuellement chaque individu à chaque repas ; pour les grands groupes de singes compter les individus au moins quotidiennement.

Meilleures Pratiques :

De temps en temps des groupes bien formés des espèces de singe peuvent déchirer pour des raisons inconnues ou en raison des luttes pour le pouvoir dans le groupe. Ces événements sont attendus et les directeurs des sanctuaires doivent mettre en place des systèmes secondaires, des enclos ou des structures pour permettre le regroupement de ces individus.

3.2.5.5 Gestion des individus isolés

Standards Minimums :

Puisque les individus en isolation depuis des années manifestent des niveaux plus hauts du comportement anormal par rapport à ceux qui vivent en groupes, les sanctuaires membres de PASA essayent de resocialiser et d'acclimater en une période de temps qui est approprié et réduit au maximum le stress de l'individu. De plus ils créent un environnement sûr et constant qui permet à l'individu l'accès à de nouveaux objets/événements.

Dans certains cas aux sanctuaires il y a des individus qui ne peuvent pas s'intégrer au groupe social plus large. La gestion doit s'assurer que les provisions existent pour s'occuper des pairs ou de petits groupes dans des structures appropriées, pour que aucun résident ne soit laissé dans une structure d'attente indéfiniment. Quand c'est nécessaire les sanctuaires incorporent un ou deux plus petits enclos comme partie de l'infrastructure qui permettent la socialisation et une qualité de vie appropriée pour des pairs et des petits groupes. Ils font tous les efforts pour s'assurer qu'aucun primate social ne soit logé tout seul. Si les individus sont isolés pour n'importe quelle période de temps, il est important de maintenir un niveau haut d'enrichissement. Où que possible, tout individu logé seul peut communiquer avec les autres primates à travers un grillage ou des barreaux, pour permettre l'interaction sociale selon ses propres désirs, qui peuvent faciliter lentement l'intégration de ces individus dans un groupe.

3.2.5.6 Programmes d'enrichissement et activités

Standard Minimum :

Les sanctuaires membres de PASA maintiennent des programmes d'enrichissement appropriés aux espèces dont ils s'occupent et aux conditions sous lesquelles ils vivent. Dans la plupart des cas, l'enrichissement sociale est secondaire à la complétion de l'intégration des groupes, en fonction du sanctuaire et de la situation du primate. L'enrichissement environnemental est nécessaire si les structures ne peuvent pas fournir une variété d'expériences comme ils le trouveraient à la forêt. De grands enclos forestiers à la nature puisse avoir assez d'enrichissement naturel.

Des situations dans lesquelles l'enrichissement est important inclut la période de quarantaine quand un primate vient d'arriver au sanctuaire, et quand des individus ou des groupes doivent passer du temps dans les structures d'attente. Dans ces cas, il est essentiel d'avoir un programme d'enrichissement bien géré et planifié.

Meilleure Pratique :

Il est important d'évaluer régulièrement les appareils et les activités d'enrichissement pour faciliter la priorisation des activités qui méritent l'implémentation, en prenant en considération le temps et les ressources nécessaires pour préparer l'activité par rapport au temps que les primates passent en faisant les activités. Un système d'évaluation aidera le personnel dans le choix des activités à implémenter dans le temps dont ils disposent.

La nourriture peut être utilisée comme enrichissement pour contrôler le comportement stéréotypé et améliorer le bien-être psychologique. Cependant ce genre d'enrichissement ne doit ni empiéter sur la satisfaction des besoins nutritionnels de l'animal, ni être un aspect essentiel de ceux-là.

3.2.5.7 Procédures de training coopératif

Meilleure Pratique :

Les sanctuaires membres de PASA doivent évaluer les bénéfices de la modification du comportement à travers le renforcement positif et d'autres méthodes de training coopératif et considérer l'implémentation d'un programme de training coopératif.

Le training coopératif doit être utilisé pour faciliter :

(a) Soins vétérinaires permettant un suivi de prêt et le traitement des maladies par :

- Présentation de la poitrine ou du dos, en permettant le stéthoscope de toucher la peau pour que les vétérinaires puissent écouter le cœur et les poumons sans avoir recours à la contention ou à la sédation.
- Ouverture de la bouche pour examen et vérification des dents et même permettre le nettoyage des dents
- Insertion d'un thermomètre pour prendre la température anale, et aussi pour prendre des échantillons de fèces
- Permettre la collection des prélèvements dans les oreilles et le nez.
- Présentation des blessures pour inspection et traitement.
- Présentation pour des injections (sédatives, antibiotiques) et prises de sang volontaires.

(b) Gestion des groupes par :

- Mouvement facile d'individus ou de groupes entre les zones sur demande.
- Améliorer l'acceptation de nourrissage coopératif, ce qui peut réduire les agressions durant les repas, surtout avec des individus dominants qui peuvent monopoliser la nourriture.
- La réduction ou élimination des comportements inappropriés tels que des soins maternels médiocres, le balancement, et lancer des pierres.
- La mise à disposition d'enrichissement et de stimulation cognitive pour améliorer la qualité de vie.

Informations Supplémentaires :

Le training coopératif peut éliminer le besoin de mettre sous sédatif les individus pendant les examens médicaux annuels, ce qui réduit le risque d'anesthésiant, de stress à l'animal individuel, et des frais au sanctuaire.

Le training est défini dans l'ensemble comme un changement de comportement qui résulte de pratique ou d'expérience. Quand ce processus est guidé par les humains, cela on peut l'appeler le training coopératif. La modification du comportement à travers le renforcement positif et d'autres formes de training coopératif peuvent faciliter la gestion des animaux et le soin vétérinaire, et peuvent réduire le stress. La plupart des membres sanctuaires de PASA fait du training coopératif informel sans que les soigneurs s'en rendent compte. Cependant il est important que des méthodes correctes sont employées pour s'assurer que des comportements non désirés ne soient pas encouragés. La meilleure façon de le faire et à travers le renforcement positif (i.e. donner au primate quelque chose dont il désire après qu'il démontre le comportement désiré).

Pour plus d'informations sur les techniques de training coopératif, les soigneurs et les directeurs doivent lire la littérature actuelle sur le sujet et demander des conseils des spécialistes qualifiés. Les primates sont extrêmement intelligents et coopéreront bien avec un training correct.

Seuls les membres du personnel qui ont suivi une formation avec un spécialiste confirmé doivent s'engager dans le training coopératif. Les programmes de training doivent être planifiés et des calendriers suivis pour éviter le renforcement de comportements inappropriés et la confusion de l'animal.

3.2.6 Programme nutritionnel

Standards Minimums :

Les sanctuaires membres de PASA s'assurent que les maladies nutritionnelles soient minimisées en suivant un régime équilibré pour la nutrition pour tous les animaux du sanctuaire. Tout sanctuaire membre de PASA tient des dossiers sur les besoins nutritionnels de toute étape de vie des espèces dont ils s'occupent (e.g. juvénile, gestation, adulte, gériatrique). Ces informations sont employées pour créer un plan d'alimentation actualisé pour chaque espèce au sanctuaire. Les bonbons ne sont pas donner à manger aux primates sauf dans les cas médicaux, par exemple pour tenter un primate malade de prendre les médicaments.

Meilleure Pratique :

Où que possible, les sanctuaires membres de PASA doivent fournir un régime naturel qui inclut les fruits sauvages et les feuilles. Cependant ils doivent faire attention à s'assurer que la collecte et/ou l'achat des fruits sauvage n'empiètent pas sur les provisions des primates qui ne sont pas en captivité, surtout dans les habitats sous haute pression à cause des colonies humaines ou de braconnage. Si ce n'est pas possible, ou pas dans l'intérêt de la conversation d'acheter les fruits sauvages,

les régimes des primates en captivité doivent être basés sur le contenu nutritionnel de la nourriture.

Dans l'intérêt de santé et de bien-être psychologique, les régimes doivent viser la diversité. Dans la plupart des cas, la nourriture crue et naturelle est préférée à la nourriture cuite. Les régimes doivent être évalués de façon régulière pour éviter une déficience nutritionnelle.

La nourriture doit être évaluée par rapport aux poisons potentiels. Alors qu'il ne peut pas être possible dans les plus grands enclos, autant que possible les enclos des animaux doivent être contrôlés pour des plantes toxiques (surtout les nouveaux enclos) et les plantes doivent être enlevées si elles sont jugées d'être dangereuses, i.e. si les animaux sont naïfs et risquent de les ingérer. Cependant les primates qui font partie d'un programme de réintroduction doivent apprendre ce qu'il faut éviter et peuvent être enseignés à éviter les plantes toxiques.

Informations supplémentaires :

Pour certaines espèces tels que les grands singes, un complément vitaminé en forme de comprimé tendre comme pour un enfant (1/2 ou 1 comprimé selon la taille/âge du primate) peut être une précaution utile contre la carence, surtout quand le régime juste n'est pas toujours disponible. Cependant les compléments vitaminés ne changent pas la nécessité pour un régime équilibré approprié pour l'espèce.

Une déficience nutritionnelle peut entraîner des maladies, e.g. la maladie métabolique des os. Certaines déficiences nutritionnelles peuvent être diagnostiquées avec des tests de sang et de sérum (e.g., carence en vitamine, carence en fer).

3.2.7 Quarantaine

Standards Minimums :

Tout primate qui rejoint une population d'un sanctuaire de PASA, quelle que soit son origine, subit une période de quarantaine. Les sanctuaires de PASA empêchent l'introduction de nouvelles maladies aux animaux vivants au sanctuaire et des résidents du sanctuaire à la population sauvage, et la prévention d'infection du personnel du mieux qu'ils pourront.

Durant la période de quarantaine, les nouveaux primates subissent des examens médicaux et des traitements et vaccinations appropriés.

Seuls les primates qui ont passé les procédures vétérinaires et de quarantaine sont permis d'être déplacés à un endroit au sanctuaire ou à un site de relâche où ils peuvent venir en contact avec d'autres primates sauvés et/ou les populations sauvages.

Les primates qui sont élevés à la main sont placés avec les mêmes espèces en quarantaine dès que possible pour aider avec le processus de socialisation. Se référer à la section 2 du Manuel PASA de Soins Vétérinaires.

Les sanctuaires membres de PASA suivent les procédures d'hygiène strictes concernant la quarantaine, et nettoient complètement et désinfectent les zones de quarantaine après qu'un animal la quitte y compris les bassines pour la nourriture et d'autres objets dans l'enclos.

Procédures de dépistage :

Si les ressources nécessaires sont disponibles, les sanctuaires de PASA mènent une série d'examens pour les agents de maladies et les bio-paramètres pendant la quarantaine. Il est recommandé de commencer dès que possible les parties non-invasives du dépistage (e.g. la parasitologie). Les tests nécessitant une anesthésie générale doivent être retardés de 7 à 14 jours, en fonction de l'histoire de l'animal et de sa condition physiologique et psychologique à l'arrivée. Aux sanctuaires avec des ressources adéquates, le dépistage inclut :

- Examen clinique complet sous anesthésie générale, y compris une prise de poids précise, évaluation de la dentition, yeux, organes reproductifs et identification (micro puce).
- Un minimum de 3 tests fécaux pour la recherche de parasites, ainsi que le traitement indiqué. Se référer au Manuel PASA de Soins Vétérinaires.
- Tests sérologiques pour les maladies pertinentes. Se référer à la liste dans le Manuel PASA de Soins Vétérinaires. D'autres agents pathogènes pourront être ajoutés à la liste comme notre savoir sur leur importance progresse. Un plus large panel de tests de dépistage viral est généralement approprié pour les animaux nés sauvages.

Meilleures Pratiques :

Où que possible, l'infrastructure de quarantaine doit avoir des soigneurs dédiés qui ne viennent pas en contact avec d'autres primates du sanctuaire.

Les primates résidents qui attrapent une maladie infectieuse grave et sont un danger aux autres primates du sanctuaires doivent être déplacés temporairement à une zone de quarantaine quand c'est possible.

Quand c'est possible, une banque de sérum doit être établie pour chaque individu.

Les procédures de quarantaine suivantes sont conseillées :

- Test tuberculose : se référer au chapitre sur le dépistage de la tuberculose dans le Manuel PASA de Soins Vétérinaires pour les mises à jour des recommandations sur les tests (e.g. intradermoréaction, Polymérase Chain Réaction [PCR], tests rapides, Multiple Antigen Print ImmunoAssay [MAPIA], Primagam, culture). Test intradermique palpébral avec utilisation de la Mammalian Old Tuberculin (MOT) et/ou tuberculine bovine + aviaire est obligatoire pour tous les primates. Un minimum de deux tests intradermiques doit être fait – un test au début et l'autre à la fin de la période de quarantaine. Une lecture précise des tests TUB nécessite de l'expérience et de l'expertise (se référer au chapitre sur la tuberculose du Manuel PASA de Soins Médicaux pour l'évaluation des tests cutanés).
- Hématologie et biochimie du sang

- Le personnel impliqué dans la quarantaine doit avoir de l'expérience spécifique avec les primates et la gestion de santé.
- Le personnel doit porter des vêtements de protection comme des gants et des masques. Des pédiluves avec du désinfectant et des chaussures différentes doivent être utilisées.
- Si des animaux du même ordre phylogénique sont hébergés avec l'animal infecté, ils devront être considérés comme étant aussi contagieux.
- Garder les animaux domestiques séparés des animaux sauvages.

Procédures de dépistage :

- Pour améliorer la précision, PASA suggère l'usage de plus d'un type de test TUB quand c'est possible.
- Les cultures fécales pour les maladies bactériologiques d'intérêt doivent être prises. Se référer au Manuel PASA de Soins Vétérinaires.
- Une radiographie si faisable, pour vérifier les maladies métaboliques osseuses et aérosacculite.
- Banque de matériel génétique. Voir la section sur la collection correcte d'échantillons et stockage dans le Manuel PASA de Soins Vétérinaires.
- Si c'est faisable, une évaluation endocrine (analyse des hormones du stress et de reproduction). Se référer à la section correspondante du Manuel PASA de Soins Vétérinaires.

Informations Supplémentaires :

Pour des informations additionnelles, se référer à la section 2 du Manuel PASA de Soins Vétérinaires.

3.2.8 Bilans de Santé

Standards minimums :

Tout sanctuaire membre de PASA suit une politique pour les bilans de santé qui est développée pour les espèces au sanctuaire en collaboration avec un vétérinaire (s) avec de l'expérience pertinente.

Les bilans de santé qui exigent l'anesthésie comprennent un examen physique, la collection des échantillons de sang pour l'hématologie, le sérum biochimique et la sérologie (et aussi pour une banque quand c'est possible), l'urine pour l'analyse d'urine et un test de tuberculose.

Meilleures Pratiques :

Il est considéré comme avantageux et pratique (et si les ressources sont disponibles), que tous les primates résidents subissent un suivi de santé annuel.

Durant l'anesthésie pour n'importe quelle raison, un suivi de santé doit être complété qui comprend les vaccinations et le vermifuge injectable comme nécessaire.

3.2.9 Gestion de l'équipement

Standards minimums :

Les filets, gants, cages de contention et les caisses doivent être inspectés régulièrement et maintenus en état de marche, puisque l'équipement défectueux peut mener aux blessures aux animaux et aux humains ainsi que des évasions. L'équipement doit être nettoyé après chaque utilisation pour empêcher la transmission mécanique de matériel infectieux.

Les aiguilles, fléchettes et instruments de chirurgie doivent être manipulés avec grande précaution après utilisation puisqu'ils peuvent être contaminés par des bactéries ou virus divers.

Le personnel porte des vêtements de protection (des salopettes et des bottes) pendant le nettoyage des zones des animaux. Les vêtements de protection sont lavés, nettoyés et stockés au sanctuaire.

3.2.10 Identification et dossiers

Standards Minimums :

Les sanctuaires tiennent des dossiers corrects de la gestion vétérinaire de chaque individu. Chaque animal est facilement identifiable.

Meilleures Pratiques :

Les dossiers médicaux doivent être numérisés dans une base de données facile à utiliser avec toutes les informations dans l'histoire immédiatement accessibles, et doit comprendre les photos.

Quand il n'y a qu'un petit groupe de soigneurs pour identifier les membres d'un grand groupe de primates, ou quand jugé nécessaire pour le suivi des individus, il est recommandé de mettre des puces électroniques ou un tatouage aux animaux quand ils sont sous l'anesthésie pour une autre raison.

Tout sanctuaire membre de PASA devrait viser à tous travailler avec le même protocole/programme de tenue des dossiers comme cela permettra un meilleur regroupement des informations à travers l'alliance.

3.3 Soins vétérinaires

3.3.1 Manuel de Soins Vétérinaires

Meilleure Pratique :

Chaque sanctuaire membre de PASA doit développer ses propres instructions pour le soin vétérinaire des animaux et du personnel, avec le but d'empêcher les maladies au sanctuaire, d'entretenir la santé des animaux du sanctuaire et d'empêcher la

propagation des maladies à d'autres structures et populations. Les instructions doivent être adaptées aux circonstances et pratiques locales. Le Manuel PASA de Soins Vétérinaires peut être adapté aux besoins du sanctuaire mais doit comprendre des sections sur le plan de surveillance de maladie, le plan d'intervention et le programme de contrôle des parasites du sanctuaire.

Tous les membres du personnel et les volontaires qui travaillent dans les zones concernées doivent être formés suffisamment dans le contenu du manuel pour s'assurer qu'ils le comprennent et qu'ils puissent le mettre en œuvre.

3.3.2 Plan de surveillance des maladies

Standards Minimums :

Les sanctuaires membres de PASA :

- Contrôlent et réduisent les effets des maladies endémiques au moyen de surveillance de maladies et de biosécurité.
- Minimalisent le risque de maladie importée par des protocoles de quarantaine et de testing.
- Se préparent pour l'introduction des maladies exotiques par la planification efficace des alternatives
- Maintiennent des standards appropriés du nettoyage dans les enclos des animaux, le stockage de nourriture et les salles de préparation et de traitement.

Le vétérinaire conçoit et exécute un plan annuel de surveillance des maladies qui est sujet à des audits internes annuels et les audits de PASA. Ce plan comprend :

- Des dossiers détaillés des animaux dans un format transmissible
- Un programme nutritionnel pour minimaliser les problèmes de santé et de bien-être.
- Un programme sûr et efficace pour le contrôle des nuisibles.
- Quarantaine : les nouveaux animaux sont gardés isolés autant que nécessaire pour assurer un examen approprié et un dépistage avant l'introduction aux autres animaux du sanctuaire (Voir Sectino3.2.7, Quarantaine)
- Un programme de dépistage de maladie opportuniste qui comprend des examens de routine y compris une vérification des parasites et des tests de tuberculose ou comme nécessaire.
- La médecine préventive, y compris vaccinations, à mener quand nécessaire et avec une fréquence recommandée par le vétérinaire/l'équipe vétérinaire.
- Plans d'alternatives de maladie pour les maladies à haut risque.
- Une routine post-mortem documenté. (Voir la section dans ce manuel sur l'autopsie).

Meilleures Pratiques :

Le plan de surveillance annuel peut comprendre :

- Rapports écrits quotidiennement sur la santé de tous les animaux du sanctuaire y compris tout symptôme de maladies, comportement anormal, naissance, décès, traitements vétérinaires, etc.
- Tests fécaux réguliers pour les bactéries pathogènes et les parasites tous les six mois, et plus fréquemment si l'on sait qu'un problème particulier existe. Quand une infection à bactéries pathogènes a été traitée, des échantillons fécaux devraient être examinés pour connaître l'efficacité du traitement.
- S'il y a un programme de vaccination, le statut vaccinal de chaque animal doit être examiné chaque année et des rappels administrés lorsque nécessaires.
- Des échantillons de sérum doivent être collectés et stockés à -70°C ou moins où et quand l'opportunité se présente. Les banques de sérum ainsi créées peuvent avoir une valeur inestimable pour le diagnostic des maladies virales, la détermination de l'efficacité d'un vaccin et le dépistage de nouvelles maladies quand elles sont identifiées.
- Si des primates doivent être endormis pour quelque raison (tel qu'un examen médical), des prélèvements de sang doivent être faits pour réaliser hématologie, biochimie sérique, sérologie, de l'urine collecté pour analyse et un test tuberculose pratiqué.

Se référer au tableau 1, un échantillon du formulaire de surveillance des maladies.

3.3.3 Plan d'intervention des maladies

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA ont un plan d'intervention qui :

- Décrit les procédures pour empêcher la propagation d'une maladie particulière entre le sanctuaire et la nature, ou entre un site de confiscation et le sanctuaire. Il y en a des exemples dans la section 3.2 du Manuel PASA de Soins Vétérinaires y compris la tuberculose, Ebola et Strongyloidiasis.
- Note des protocoles pour la prévention de la transmission des pathogènes pendant une épidémie.
- Note des protocoles pour comment le sanctuaire fonctionnerait et soignerait les animaux en cas de pandémie humaine si les employés étaient affectés. Par exemple, si le sanctuaire perdait un tiers des employés à une maladie, serait-il toujours possible de s'occuper des animaux ? Y a-t-il des membres du personnel au sanctuaire qui seraient capables d'intervenir et diriger dans l'éventualité d'une épidémie humaine ? Le Manuel PASA de Soins Vétérinaires donne des conseils généraux mais les sanctuaires travaillent en liaison avec les autorités du pays impliqués.

Informations supplémentaires :

Le contrôle des maladies est centré sur la prévention de la transmission des pathogènes et la planification des interventions le prend comme point de départ. Ces mesures de contingences peuvent être révisées facilement si le risque évolue et notre connaissance de la maladie et son contrôle développent.

Tableau 1 : Échantillon du formulaire de surveillance de maladie :

Sanctuaire : _____

Programme de surveillance des maladies infectieuses (à remplir par chaque sanctuaire)

Qui fournit les soins vétérinaires dans votre sanctuaire ?

- e.g., Les soins vétérinaires sont fournis par un vétérinaire local à plein temps titulaire d'un diplôme en médecine vétérinaire internationalement reconnu. Le gouvernement est au courant de notre personnel vétérinaire via le CSV (Chef des Services Vétérinaires) du pays (ou organisme gouvernemental convenable sous lequel le sanctuaire fonctionne tel que le département de la gestion forestière et de l'environnement). Il/elle est conscient(e) des obligations de signaler au CSV et une série de consultants vétérinaires internationaux toute suspicion des maladies d'importance nationale.

NOMS et AFFILIATIONS :

DATE :

Reconnaissance de maladie infectieuse au sein du sanctuaire (Exemple) :

- Les soigneurs font des observations quotidiennes sur tous les animaux à leur charge (suivi des animaux par les chercheurs dans les sanctuaires basés sur le terrain).
- Les soigneurs rapportent immédiatement au département vétérinaire/au vétérinaire toute suspicion de maladie (ou le vétérinaire vérifie les animaux chaque jour).
- Le département vétérinaire examine chaque rapport dès que possible (en fonction des priorités) et collecte des échantillons pour faire des analyses appropriées.
- Les soigneurs notifient immédiatement le département vétérinaire de tout décès, y compris les mort-nés.
- Le département vétérinaire réalisera un examen post-mortem ou arrangera pour que un pathologiste vétérinaire compétent puisse le faire.
- Lorsqu'une maladie infectieuse est suspectée, des échantillons pertinents doivent être collectés pour analyse ultérieure.
- Un échantillonnage opportuniste et le dépistage de maladies préoccupantes (à la fois sur les animaux vivants et morts) sont entrepris selon le protocole joint. Dépistage de maladies en pré-relâche pour les maladies préoccupantes.

Empêcher la dissémination d'une maladie infectieuse (Exemple) :

- Les mesures seront prises en fonction du type de maladie infectieuse suspectée. Lorsqu'il existe une forte suspicion de maladie infectieuse d'importance nationale, des mesures de protection seront mises en place et le CSV sera immédiatement averti.
- Tous les animaux sont immédiatement traités pour éviter qu'ils ne disséminent l'infection.
- Des mesures d'hygiène (e.g. pédiluves, désinfection des équipements qui servent à plusieurs enclos) appropriées au type d'infection suspectée sont mises en place pour réduire les chances de dissémination.
- Les animaux infectés et ceux en contact sont isolés des animaux sains.
- La vaccination ou un traitement prophylactique pourra être considéré en fonction de la maladie.

Autres mesures préventives (Exemple) :

- Traitements prophylactiques (e.g. vaccination, vermifuges) (voir les protocoles dans le Manuel PASA de soins de santé)
- Dépistage avant l'import/examen du passé médical des animaux arrivants – si possible
- Quarantaine/isolation des nouveaux animaux (voir Protocoles de Quarantaine dans le manuel PASA de soins de santé).
- Dépistage (+/- prophylaxie) des maladies durant la période d'isolation (voir Protocoles de Quarantaine dans le manuel PASA de soins de santé).

Audit (Exemple) :

- Dossiers des observations quotidiennes des soigneurs. Dossier médicaux mis à jour régulièrement.
- Revue hebdomadaire des cas cliniques et des examens post-mortem.
- Revue trimestrielle des causes de morbidité et mortalité
- Revue annuelle du plan de prévention sanitaire.

3.3.4 Contrôle des parasites

Standard Minimum :

Tout sanctuaire membre de PASA a une politique de contrôle de parasite qui est basé sur un protocole de tester et traiter.

Un examen de routine pour les endo- et ectoparasites est entrepris à l'arrivée et à une fréquence régulière quand approprié en fonction des circonstances du sanctuaire.

Meilleures Pratiques :

Le dépistage de parasite doit se passer tous les trois mois, cependant ceci dépend du contexte de la situation.

Les anthelminthiques doivent être utilisés stratégiquement pour contrôler certains parasites.

Se référer à la section de parasitologie du Manuel PASA de Soins Vétérinaires pour plus de détails.

3.3.5 Contrôle des nuisibles

Standards minimums :

Les membres de PASA prennent des mesures pour minimaliser la propagation de maladies par le contrôle des nuisibles qui peuvent se propager dans leurs sanctuaires.

Tout morceau de nourriture est ramassé régulièrement durant la journée des enclos et des zones de préparations. La nourriture pourrie est jetée correctement et pas laisser pour les rongeurs à manger.

Les membres de PASA prennent les précautions pour s'assurer que les mesures de contrôle des nuisibles ne fassent pas du mal aux animaux dont ils s'occupent ou d'autres animaux sauvages.

Les pesticides seront utilisés avec précaution pour éviter de contaminer la nourriture des gens et celle des animaux, ainsi que les zones d'habitation.

Meilleures Pratiques :

Les sanctuaires ne devraient pas laisser les espèces domestiques et sauvages de divaguer librement dans le sanctuaire lorsque c'est possible.

Les membres de PASA doivent éviter d'attirer des nuisibles dans l'élevage ou le logement des espèces d'animal domestique au sein du sanctuaire.

3.3.6 Vaccinations

Standards minimums :

Tout sanctuaire membre de PASA suit une politique de vaccinations qui a été développé pour le sanctuaire en collaboration avec un vétérinaire avec l'expérience pertinente.

Seuls les vaccins non-répliquant doivent être administrés aux primates dans les sanctuaires.

Meilleures Pratiques :

Les sanctuaires doivent enquêter les facteurs risques des maladies dans leur région et leur vétérinaire doit concevoir des protocoles de vaccination basés sur les risques actuels et qui sont appropriés pour les espèces particulières de primates à leur charge. Se référer au Manuel PASA de Soins Vétérinaires pour des exemples concernant les régimes de vaccination. Les régimes de vaccination doivent être dictés en fonction de quelles maladies sont présentes dans la zone locale, de quelles maladies sont présentes au sanctuaire, de contre quelles maladies que l'on peut vacciner et des projets de l'avenir pour les animaux.

En général il est inapproprié (mais pas toujours) de vacciner les animaux prêts à être relâchés.

Lorsque l'opportunité se présente, les échantillons de sérum des primates vaccinés devraient être testés pour déterminer l'efficacité des plans de vaccination.

3.3.7 Euthanasie

Standards Minimums :

La méthode acceptable d'euthanasie est :

1. Sédation (ou l'anesthésie complète si nécessaire) avant l'administration de la substance d'euthanasiant
2. Administration par voie intraveineuse de l'euthanasiant qui induira de façon simultanée la perte de conscience, un arrêt cardiaque et la mort clinique, de façon à ne pas soumettre l'animal à la douleur, à la détresse, à l'anxiété ou à la peur.

L'euthanasie des primates aux sanctuaires PASA ne peut être considérée que pour des individus en phase terminale de maladie ou très gravement blessés et pour lesquels il n'y a pas d'espoir raisonnable de guérison tel qu'il l'a été déterminer par le directeur, le vétérinaire du sanctuaire et tout autre expert consulté.

3.3.8 Autopsie

Standards Minimums :

Pour tout animal qui est mort d'une raison inconnue, une autopsie complète doit être complétée par un pathologiste ou vétérinaire compétent et avec de l'expérience sans délai évitable. (Le Manuel PASA de Soins Vétérinaires explique les procédures d'autopsie.)

Les animaux morts sont manipulés d'une manière qui évite le risque de transmission d'infection.

Suite à l'autopsie, les carcasses et les organes sont enlevés rapidement et jetés d'une manière saine.

Faites attention surtout avec les primates en train de mourir en quarantaine puisqu'on doit supposer que ces animaux posent un risque plus élevé de zoonose jusqu'au moment où le contraire est démontré.

Meilleure Pratique :

Une autopsie complète doit être faite par un pathologiste ou vétérinaire compétent et expérimenté sans délai évitable sur **tout animal mort, même si la cause est déjà connue ou seulement suspectée.**

Les échantillons collectés durant l'autopsie doivent être enregistrés et soumis sans délai pour analyse par des spécialistes compétents, e.g. histopathologistes, microbiologistes, virologistes.

3.3.9 Usage des animaux pour l'instruction vétérinaire

Standards Minimums :

PASA interdit que les animaux soient blessés ou euthanasiés dans le but de l'instruction vétérinaire. L'usage des animaux morts est acceptable seulement quand on peut être 100% certain que les morts étaient inévitables et les animaux n'étaient pas euthanasiés pour un but outre le soin humain.

Les animaux vivants peuvent être utilisés dans l'instruction vétérinaire si la procédure fait partie du plan régulier de santé de l'animal, et est approuvé par le directeur ou le vétérinaire du sanctuaire.

L'usage des animaux sauvages abattus pour la gestion de la population n'est pas approprié.

3.3.10 Référence

La publication suivante est une lecture suggérée au sujet des soins vétérinaires.

Unwin, S., Bailey, W., Boardman, W., Colin, C., Dubois, E., Fielder, J., Leendertz, F., Longley, L., Mahe, S., Magre, N., Mugisha, I., Travis, D. (2009). *PASA primate veterinary health care manual* (2nd Edition). PASA, Portland, Oregon USA.

Le Manuel PASA de Soins Vétérinaires est le seul manuel vétérinaire spécifique au sanctuaire, et doit être considéré comme un texte primaire. Les sources sur Internet y compris le Groupe Google PASA de Soins des Animaux sont aussi disponibles.

3.4 Logement des primates

3.4.1 Conception général et construction des installations

Les sanctuaires de PASA variant largement dans leur nature, des installations urbaines sans beaucoup d'espace aux grands sanctuaires à la forêt avec des centaines d'hectares. Les tailles et les styles des enclos doivent être appropriés à l'environnement du sanctuaire. Les lignes directrices qui suivent peuvent s'appliquer aux cages et/ou des enclos ouvert à la forêt.

Standards minimums :

La conception des enclos minimise le contact direct et indirect entre les espèces de primates différentes et empêche le contact direct et indirect (à part visuel) avec les visiteurs.

Les enclos fournissent de l'abri adéquat pour protéger les animaux du soleil et de la pluie, si nécessaire.

Les enclos incluent un système de doubles portes pour l'accès du personnel pour lequel les deux portes ne sont jamais ouvertes en même temps, pour réduire le risque d'évasion.

L'intérieur et l'extérieur des enclos n'ont pas de bords coupants sur lesquels les animaux et le personnel peuvent se couper.

Les enclos/cages à l'intérieur ou satellites sont conçus pour faciliter l'administration saine de l'anesthésie et l'accès par le vétérinaire. Se référer au Manuel PASA de Santé pour plus de détails.

Drains : Ils doivent être hors de portée des primates.

Tunnels : Si les tunnels sont utilisés pour transférer les primates d'un enclos à un autre, la hauteur minimum dépend de l'espèce. En général, la hauteur doit être au moins supérieure à la taille du primate (mesurée de la tête aux pieds) qui se tient en position quadrupède normale. En d'autres termes, les primates ne doivent pas avoir à s'accroupir ou à ramper pour traverser le tunnel. Les tunnels doivent être faits de la même façon que les cages, sauf pour les tunnels plus larges à l'extérieur pour lesquels les enceintes électriques peuvent être utilisées.

Aménagements : Toutes les zones doivent offrir aux primates des lieux de repos en hauteur. En fonction de l'espèce, cela peut être des bancs, des plateformes, des hamacs, des cordes, du bambou, des nids artificiels ou des branches.

Si les primates sont logés à l'intérieur, il y a suffisamment de ventilation pour fournir beaucoup de l'air fraîche et empêcher l'accumulation de l'odeur et de gaz nocif.

De l'espace suffisant est fournie, à la fois horizontale et vertical, pour permettre aux animaux de faire de l'exercice, pour protéger des individus de la domination ou conflit excessif, et de s'occuper des besoins sociaux et comportementaux. Des structures d'escalade ou d'autres meubles sont fournis si nécessaires, et varieront dans la conception et le type selon l'espèce (arboricole, semi-arboricole, terrestre).

Meilleures Pratiques :



Sols : Ils doivent être inclinés vers les évacuations (les évacuations doivent être extérieures et hors de portée des primates). Les sols des logements intérieurs doivent être des surfaces dures et lisses faciles à nettoyer. On peut aussi utiliser du carrelage si l'on en a à un prix abordable (faire alors attention aux joints et à utiliser un mortier antibactérien). Sinon un sol bétonné avec une finition lissée est acceptable.

Portes humaines : Pour les grands singes, il est recommandé d'utiliser deux systèmes de fermeture sur chaque porte, et au moins un cadenas.

Grille électrique : La hauteur minimum doit être 2.5m, bien que la plupart des sanctuaires de grands singes utilise des grilles plus hautes (4m). Les systèmes de grilles électriques doivent avoir une source d'électricité alternative en cas d'urgence. Les poteaux et les fils sont vérifiés quotidiennement.

Si plus d'une espèce est logée dans le même enclos, la taille de l'enclos et des meubles comporte la taille cumulative pour les deux espèces. Les tailles minimums des enclos sont comme suivantes :

Les enclose à l'intérieur : Chaque salle est assez large pour loger quatre individus dans la nuit. Les salles ne sont pas moins de :

Les grands singes : 3m(H) x 5m(I) x 4m(L) (60m³)

Les babouins : 2m(H) x 3m(I) x 4m(L) (24m³)

Les grands singes : 2m(H) x 2m(I) x 2m(L) (8m³)

Les zones/enclose à l'extérieur :

Les grands singes : 250m² par individu (pas moins de 1000m²)

Les babouins : 60m² par individu (pas moins de 250m²)

Les petits singes : 30m² par individu (pas moins de 120 m²)

Cadenas : Tous les cadenas d'un bâtiment ou de toutes les infrastructures devraient fonctionner avec la même clé pour la facilité et pour réduire les risques en cas d'urgence. Il est conseillé pour les cadenas exposés aux intempéries d'utiliser ceux qui ont une tige en laiton ou même en acier renforcé pour les zones à haut risque. Il

est conseillé de former le personnel à l'entretien des cadenas pour garantir une bonne longévité et sécurité.

Couloirs pour les soigneurs : Pour les grands singes, les couloirs intérieurs faits en grilles ou en barreaux doivent être larges d'au moins 2m, pour empêcher les animaux d'entrer en contact avec et faire mal au personnel. La largeur peut être moindre pour la plupart des espèces de singe du moment que le grillage est suffisamment petit pour empêcher les singes d'attraper à travers. Si les murs sont solides, la largeur peut être de 1.5m. Dans des endroits où des barreaux sont utilisés de chaque côté du couloir et permettent aux primates d'attraper, les couloirs doivent être de 3m de large.



Abreuvoirs : Il devrait y avoir un accès à l'eau dans toutes les zones. L'utilisation de bols n'est pas recommandée car il est plus difficile de les maintenir propres. Bien que l'eau soit offerte à la main dans certains sanctuaires, particulièrement ceux qui n'ont pas d'eau courante, ce n'est pas une pratique idéale pour les primates qui sont gardés en permanence dans des cages. L'utilisation d'abreuvoir à tétine souvent appelé 'pig nipples' (voir image à gauche) est peu onéreuse et facile à installer. Cependant il existe des exceptions et chaque sanctuaire doit s'adapter aux contraintes qui lui sont propres.

Dispositifs d'enrichissement : Les cages utilisées pour garder les primates en captivité la journée ou de façon prolongée doivent avoir/utiliser des dispositifs d'enrichissement. La section 3.2.5.6 a plus des informations là-dessus.

Où que possible, les cages ne devraient pas être moins de 3m en hauteur (de préférence 4m pour les grands singes). Les cages adjointes devraient faciliter la séparation des individus en plus petits groupes compatibles. Idéalement chaque cage aura deux portes d'accès sur des murs différents à une hauteur différente. Ceci permet la circulation facile des individus et fournit des routes d'évasion pour des individus dociles en période d'agression ou d'intégration.

Il est important que les soigneurs puissent voir toutes les cages et les portes en les ouvrant ou en ouvrant les tunnels pour les primates ; il est vivement recommandé d'éviter les angles morts. Ceci devrait être une considération à l'étape de conception.

Informations supplémentaires :

Briques : Des parpaings en ciment ou des briques ordinaires (doublées) peuvent être utilisés (avec un enduit ou du plâtre à l'intérieur pour faciliter le nettoyage). Il est recommandé d'utiliser de la peinture glacée résistante à l'eau s'il n'est pas possible de finir par un enduit lisse.

Murs intérieurs : Les murs solidement construits en briques ou en béton doivent avoir une finition lisse qui facilite le nettoyage. De la peinture peut-être utiliser, soit résistante à l'eau soit glacée s'il y en a. Sinon une finition lissée pigmentée à l'oxyde suffira. Du carrelage peut aussi être utilisé s'il y en a et à un prix abordable.

Barreaux : Ils ne sont généralement pas acceptables pour les singes mais le sont pour les grands singes, surtout adultes. Pour les grands singes, la largeur des barreaux doit être au minimum de 12mm. L'espace entre chaque barreau ne doit pas dépasser 8cm de large et 1m en longueur, plus petit de préférence. Pour les singes, un espacement plus petit est nécessaire et ne doit pas être plus large que la tête du plus petit des primates.

Grille soudée : Pour les grands singes, la taille des barres ne doit pas être de moins de 5mm d'épaisseur. Pour la plupart des espèces de singes, 3mm d'épaisseur sont suffisants. L'espacement entre les barres ne doit pas dépassé 5cmx8cm.

Grillage : Du grillage peut être utilisé pour la plupart des espèces de singes mais pas pour les grands singes. Des précautions doivent être prises pour assurer qu'il soit bien fixe aux poteaux en bois ou en acier (fer d'angle ou poteaux creux) et qu'il n'y ait pas de bords/d'extrémités tranchants qui pourraient blesser les primates ou les soigneurs. La taille des maillons est importante et doit être suffisamment petite pour empêcher les jeunes primates de passer à travers.

Aménagements : Des points d'attache pour les hamacs et les cordes doivent être installés lors de la construction des infrastructures. Les plateformes et les bancs doivent être placés à différentes hauteurs pour éviter les contacts visuels entre congénères. Les pneus peuvent être utilisées dans les pièces qui sont suffisamment larges afin d'éviter qu'ils ne tapent dans les murs lorsqu'ils se balancent. Les pneus doivent être suspendus par une chaîne et non une corde. Si une corde est utilisée, il faut faire attention aux risques de pendaison accidentelle avec les bouts effiloches. Les extrémités des cordes doivent être sécurisés (faire fondre le bout de la corde peut empêcher qu'elle s'effiloche). La corde utilisée sur les bateaux est idéale quand on en dispose.

La plupart des sanctuaires membres de PASA sont situés dans la zone équatoriale de l'Afrique, où le contrôle du climat ne sera pas nécessaire autre que d'offrir une protection contre le vent, la pluie et le soleil. Les sanctuaires situés hors de la zone équatoriale africaine devront prendre en compte le contrôle de la température lorsqu'elle descend au-dessous de 18°C. Le choix du système de chauffage devra être fait avec précaution pour éliminer tout risque d'incendie dans l'infrastructure. (Certains matériaux fournis pour faire les nids tels que la paille ou le papier déchiqueté sont hautement inflammables).

L'éclairage naturel des infrastructures intérieures doit être suffisant pour voir les primates sans problèmes. Bien qu'il soit recommandé d'avoir un système d'éclairage pour la nuit, il n'est normalement pas possible et dans ce cas il est recommandé d'utiliser des torches puissantes.

3.4.2 Crèches

Le besoin d'avoir une crèche séparée sera déterminé par la fréquence d'arriver de bébés au sanctuaire. Les structures de quarantaine et de traitement vétérinaire peuvent servir comme des crèches s'ils ne sont pas en cours d'utilisation. Les domaines clés à considérer sont un très haut niveau d'hygiène (facilité pour se débarrasser des déchets et préparation de la nourriture) et la sécurité.

Standards Minimums :

Les crèches ont une source d'eau propre et des moyens pour la chauffer pour les biberons, cependant l'eau peut être chauffée dans une autre zone et apportée à la crèche si nécessaire.

Les structures intérieures de la crèche sont faciles à maintenir et à nettoyer, et les zones de loisirs à l'extérieur sont sains et pas accessibles aux individus plus âgés de la même ou d'autres espèces.

La conception facilite l'accès à une salle de bains (avec une douche et des toilettes) pour le personnel et pour le traitement des déchets fécaux et d'urine des jeunes primates.

Meilleures pratiques :

Dans les cas où le soigneur reste avec l'enfant la nuit, un lit séparé ou une plateforme à dormir doit être fourni qui permet au soigneur de dormir confortablement pendant qu'il reste en contact avec l'enfant.

3.4.3 Structures de quarantaine

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA ont des structures de quarantaines qui assurent la séparation spatiale entre les nouveaux arrivants ou des individus suspectés porteurs d'une maladie infectieuse et le reste des primates.

Les structures de quarantaine sont aussi loin que raisonnables des autres animaux.

Avec les enclos en plein air, un mur entoure la zone de quarantaine pour limiter efficacement l'accès.

Meilleures pratiques :

Les structures de quarantaine doivent être dans un bâtiment séparé ou dans un enclos avec du drainage séparé.

La séparation spatiale doit être de 20m minimum pour les logements à l'intérieur et de 50m pour les enclos en plein air.

3.5 Manuel des procédures en cas d'urgence

Standards minimums :

Tout sanctuaire membre de PASA a un manuel de procédures en cas d'urgence. Tous les membres du personnel et les volontaires sont formés sur les procédures et la formation est répétée quand les procédures sont révisées.

Les procédures comprennent (mais pas exclusivement) les types suivants de situations d'urgence :

- Evasion de primates dangereux
- Evacuation du personnel en raison de guerre ou d'agitation civile
- Incendie
- Epidémie de maladies infectieuses dans les primates non-humains
- Morsure de serpent
- Maladie ou blessure grave du personnel ou des visiteurs au sanctuaire
- Décès du personnel clé

Meilleure pratique :

Le manuel doit être révisé tous les deux ans.

Partie 4 • Tenue des dossiers

Standard minimum :

Les sanctuaires membres de PASA tiennent un système complet de dossiers d'administration et des informations financières.

Meilleures Pratiques :

Les sanctuaires membres PASA doivent tenir les dossiers suivants, si applicable :

Administration générale :

- Copies de toute correspondance externe ;
- Copies de toute note de service au personnel et autre correspondance interne ;
- Copies des comptes rendus des réunions des administrateurs/institutionnelles
- Acte de fiducie/ Justificatif d'organisation à but non lucratif
- Bail ;
- Compte de visiteurs ;
- Autorisation écrite et dossiers médicaux des visiteurs/volontaires ayant contact avec les primates ;
- Dossiers de tout courrier électronique
- Sauvegarde hebdomadaire de tous les ordinateurs (à un serveur, à une clé USB, à un disque dur externe, etc.) ; et
- Dossiers de tout actif immobilisé, y compris un inventaire.

Gestion financière :

- Rapprochements bancaires ;
- Liste de tout fournisseur majeur ;
- Bulletins de paie du personnel ;
- Copies de toute notification de crédit ;
- Copies de tous relevés bancaires ;
- Copies de tous les billets des visiteurs, si applicable ; et
- Inventaire des carnets de reçus, carnet d'admission des visiteurs, etc.

Dossiers de la gestion des animaux :

- Détails sur l'acquisition de chaque animal au sanctuaire y compris l'origine, la méthode d'acquisition et la raison
- Registre sur les individus ;
- Reçus pour les animaux individus des autorités ;
- Données documentées des procédures de santé/vétérinaires des individus
- Dossiers photographiques à jour des individus

Dossiers du personnel :

- Contrats pour le personnel ;
- Dossiers médicaux du personnel ;
- Détails personnels du personnel
- Notes disciplinaires ;
- Manuel du personnel
- Photo de tous membres du personnel mis à jour annuellement ;
- Manuel des volontaires et des chercheurs ;
- Autorisation écrite des volontaires et des chercheurs
- Informations personnelles et dossiers médicaux des volontaires et des chercheurs.

Gestion du sanctuaire :

- Manuel d'Exploitation ;
- Manuel de médecine du travail et de sécurité ;
- Document témoin ;
- Comptes rendus des réunions avec le personnel du sanctuaire ;
- Comptes rendus de toute autre réunion, telles que les réunions avec la communauté.

Partie 5 • Médias

Standards minimums :

En aucun cas un projet médiatique à un sanctuaire membre de PASA ne doit compromettre la sante, la sécurité ou le bien-être des primates ou du personnel et les primates ne doivent jamais être utilisés pour participer à des actions artificielles, anormales ou dangereuses.

Tout projet médiatique produit dans un sanctuaire membre de PASA doit refléter honnêtement le travail de PASA et doit être réalisé dans le meilleur intérêt des primates et du personnel sur place.

Meilleure Pratique :

Les entreprises qui ont pour but de produire des projets médiatiques et garder les droits d'auteur doivent payer des frais au sanctuaire.

Informations supplémentaires :

Annexe 4 de ce Manuel d'exploitation suggère les frais, les droits et les protocoles pour tout accord médiatique. Si demandé, PASA aidera les sanctuaires membres avec la négociation.

Partie 6 • Photographie

Meilleure Pratique :

PASA décourage vivement la distribution étendue des photos qui contribuent à la perception que les primates sont appropriés comme animaux de compagnie ou qu'ils peuvent être domestiqués. De ce fait, PASA décourage la mise en place des photos sur des sites web des gens qui posent avec des primates. Des photos des gens qui soignent des primates dans leur travail ou dans leur rôle en tant que volontaire sont acceptables.

PASA suggère que les sanctuaires membres découragent les volontaires de mettre les photos sur Internet qui contribuent à la perception que les primates sont appropriés comme animaux de compagnie.

Partie 7 • Recherche

Standards Minimums :

PASA s'oppose à l'utilisation des primates non-humains par des compagnies pharmaceutiques et de recherche. Par conséquent les sanctuaires membres de PASA doivent étudier très attentivement les implications de tout type de proposition de recherche et ne pas s'impliquer dans un projet de recherche si celui-ci risque de donner l'impression que le sanctuaire est un laboratoire de substitution.

Les sanctuaires membres de PASA peuvent s'impliquer dans la recherche scientifique non-invasive dans les domaines du bien-être des primates, écologie de la conservation, comportement et cognition, conformément aux critères suivants :

- La recherche qui implique des populations de primates sauvages ne doit pas perturber leur comportement et leur écologie. Cela interdit l'apport de nourriture et l'habituation de primates dans des zones où le risque de chasse existe ou pourra exister dans le futur ;
- La recherche avec les échantillons biologiques non-invasives (squelette, poils, matières fécales et du sang pris au cours d'un examen routine) est permis à la discrétion du sanctuaire, mais pas sur la base de bénéfices pour la santé humaine.
- Les primates aux sanctuaires membres de PASA ne sont pas anesthésiés ou manipulés et leurs routines ne sont pas changées pour le seul but de la participation dans la recherche si ceci ne porte pas de valeur diagnostic aux individus impliqués.
- Les sanctuaires membres de PASA doivent avoir un accord avec les laboratoires et/ou les chercheurs pour être sûrs que les échantillons seront utilisés de manière éthique (les accords peuvent être faits au niveau de PASA, i.e. applicables à tous les sanctuaires membres, ou arrangés de manière

individuelle entre les sanctuaires et les institutions). Les sanctuaires membres de PASA doivent s'assurer que l'accord spécifie exactement pourquoi les échantillons seront utilisés et le laboratoire/institution devra demander la permission pour utiliser les échantillons pour d'autres tests. (Se référer à l'annexe III, le Formulaire PASA de Demande d'Echantillons pour la Recherche). Aucun laboratoire ou chercheur ne peut lors d'expérimentation infecter/injecter d'autres animaux avec des agents infectieux dérivés d'échantillons obtenus auprès de sanctuaires membres de PASA. Les programmes de recherche qui encouragent des comportements non naturels doivent être strictement limités et ne sont jugés acceptables que lorsqu'ils bénéficient à la santé et à la gestion des primates en captivité et qu'ils ne sont pas nuisibles pour l'individu ou le groupe social.

Meilleures Pratiques :

- Le personnel national et de préférence les soigneurs des animaux concernés devraient toujours pouvoir participer aux recherches entreprises au sein du sanctuaire, pour renforcer leurs compétences scientifiques et techniques.
- Il est recommandé aux sanctuaires de demander à être co-auteurs des publications et d'apporter une contribution éditoriale, en tenant compte de la valeur potentielle des conclusions de l'étude et de la manière dont l'étude peut refléter sur le sanctuaire et son pays hôte.

Partie 8 • Contact humain avec des primates

Il faut se rappeler que toute autre personne qui a accès aux primates au sein d'un sanctuaire peut représenter un risque pour les animaux et être une source d'infection. Par conséquent, le rôle et la gestion du personnel, des volontaires, des étudiants, des travailleurs temporaires, des entrepreneurs qui travaillent dans les zones où il y a les primates, du personnel de médias et dans certains cas les visiteurs, requièrent une attention particulière.

Standards minimums :

Tout contact (direct ou indirect) anticipé entre les humains et les primates non-humains nécessite que toute précaution soit prise pour minimaliser le risque de blessure et de la transmission des maladies. Par exemple, les standards minimums de la médecine du travail présentés en Partie 3.1.3 sont appliqués pour un tel individu, y compris les volontaires.

En raison de la potentielle de la transmission des maladies et le risque à la sécurité, en aucun cas des enfants ne doivent avoir la permission d'avoir des contacts directs avec des primates.

Le contact entre les individus et les primates non-humains n'est pas permis comme partie du tourisme publié.

Meilleures Pratiques :

En raison de la potentielle de la transmission des maladies entre les humaines et les primates et la menace à la sécurité aux humains et aux primates, PASA conseille vivement que le contact direct entre les animaux du sanctuaire et le public soit interdit.

Si un sanctuaire membre de PASA permet l'interaction entre le public et les primates, il doit s'assurer que l'interaction soit dans le meilleur intérêt des primates et le fonctionnement du sanctuaire ; que le programme ne met pas en danger le travail, les buts ou la réputation de PASA comme une organisation et que les principes généraux de l'écotourisme sont suivis selon les lignes directrices présentées dans ce manuel.

Les sanctuaires membres de PASA doivent s'assurer que tous les membres du personnel, les volontaires, les chercheurs et les visiteurs qui peuvent avoir contact avec les primates ou leur nourriture, leurs réceptacles d'eau ou les enclos aient subi un examen médical complet en fonction des recommandations des autorités de santé locales et/ou l'évaluation des risques des dangers de maladies, y compris les vaccinations et un dépistage de tuberculose annuel.

Partie 9 • Gérance de l'environnement

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA respectent la nature et l'équilibre naturel de vie à travers la protection de l'environnement.

Les sanctuaires membres de PASA reconnaissent que leur travail peut avoir un impact direct ou indirecte sur l'environnement local et/ou régional. Ainsi, ils se consacrent à la réduction du mal que leur travail peut créer pour l'environnement.

Meilleures Pratiques :

Les sanctuaires membres de PASA doivent :

- Réduire le gaspillage
- Réutiliser les matériaux à toute opportunité
- Réparer au lieu de jeter quand c'est possible
- Recycler

Les sanctuaires membres de PASA s'efforcent de :

- Etre des organisations responsables et conscients de l'environnement.
- Utiliser l'eau et les énergies avec modération, et si possible, utiliser de l'énergie renouvelable.
- Considérer l'impact environnemental des achats.
- Travailler avec des organisations qui sont aussi conscients de l'environnement.
- Réduire le besoin de transport et son impact sur l'environnement.

Partie 10 • Education et conservation

10.1 Application de la loi

Standards minimums :

Quand c'est possible, les sanctuaires de PASA impliquent les autorités pertinentes quand ils acquièrent des primates qui ont été victimes de trafic.

Si applicable, les sanctuaires membres de PASA fournissent des informations aux autorités des activités illégales, de l'assistance technique pour les confiscations et les preuves pour faciliter les actions judiciaires.

Si applicable, les sanctuaire membres jouent un rôle clé dans l'identification de gros dealers de primates et de produits illégaux d'animaux sauvages.

Les sanctuaires membres de PASA doivent aussi sensibiliser régulièrement le public sur les lois qui protègent les animaux sauvages et les risques et amendes encourus en cas d'infraction.

Meilleures Pratiques :

Si possible et approprié, les sanctuaires membres de PASA sont encouragés de travailler avec d'autres organisations non gouvernementales (e.g. LAGA, EAGLE Network) pour maximiser le potentiel d'arrestation, de poursuites judiciaires et de condamnation.

10.2 Politique de conservation

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA promeuvent la biodiversité et adoptent des approches qui considèrent et intègrent les concerns et stratégies de la conservation dans leurs projets et programmes.

Le travail des sanctuaires membres bénéficie à la conservation des espèces/sous-espèces dont ils s'occupent, bénéficie à la conservation locale et nationale, et au soutien du gouvernement et des communautés locales, et est faisable en ce qui concerne les besoins locaux et les modes d'exploitation.

Les sanctuaires membres collaborent avec les bureaux gouvernementaux et les communautés locales pour prioriser et s'occuper des problèmes de conservation dans leurs régions.

Les sanctuaires membres s'efforcent de s'assurer que les communautés locales soient conscientes des objectifs des sanctuaires et leurs programmes, le besoin pour

la conservation en général, le besoin de protéger les primates sauvages et leur habitat, et le besoin de respecter les primates sauvages et en captivité.

Meilleures Pratiques :

Les sanctuaires membres de PASA reconnaissent qu'ils jouent un rôle vital dans la préservation de l'avenir des animaux sauvages et la nature de l'Afrique, qui peut réussir seulement par collaboration avec tous les partenaires concernés.

Les sanctuaires membres doivent s'efforcer d'en être conscients et de participer à la planification de l'utilisation de terrain à long-terme avec les gouvernements, compagnies et communautés dans leurs zones d'opération. Si approprié, les sanctuaires membres doivent préconiser pour la protection et la conservation de ces zones, pour éviter des conflits à l'avenir.

10.3 Education et communication à la conservation

Standards minimums :

Les sanctuaires membres de PASA entreprennent des programmes d'éducation et de communication qui :

1. promeuvent la conservation des primates.
2. influencent les attitudes et comportements à long-terme des gens à encourager la protection des espèces et de leurs habitats.
3. sont conçus pour créer du soutien continu du public, pour influencer les législateurs, et pour encourager un engagement à la protection des primates et leurs habitats.
4. décrivent des manières spécifiques dans lesquelles le public puissant contribuer à la conservation des espèces.

Les sanctuaires démontrent qu'ils mènent des programmes d'éducation et de communication en faisant référence aux projets spécifiques, avec le nombre de participants et les procédures d'évaluation.

Tout programme d'éducation ou de communication est évalué régulièrement pour le contenu et l'efficacité, et mis à jour avec des informations actuelles. Les sanctuaires utilisent les résultats des évaluations pour améliorer les programmes et créer de nouveaux programmes.

Meilleures Pratiques :

Dans le développement des programmes, les directeurs des sanctuaires membres de PASA doivent considérer les politiques locales, la culture, les buts du sanctuaire, le public, et les ressources qui reflètent les besoins et les priorités locaux de conservation.

Les sanctuaires doivent comprendre complètement les besoins des publics ciblés

différents. Il est possible qu'un sanctuaire ne puisse pas communiquer avec tous les publics de la même façon, mais doit employer une approche attentionnée à la sélection du public ainsi qu'au développement stratégique des programmes.

- Les programmes doivent comporter les problèmes de conservation tels que la gestion des habitats et le commerce de la viande d'animaux sauvages et des animaux de compagnie, des informations spécifiques à l'espèce tels que l'histoire naturelle, les structures sociales, les attributs uniques, le rôle des sanctuaires comme centre de conservation et les informations sur le sanctuaire en question et sur PASA.
- L'éducation et la communication doivent être un aspect intégral de toute visite au sanctuaire. De plus, si possible, les sanctuaires doivent participer aux programmes d'éducation et de communication aux écoles et dans les communautés locales.
- Les programmes doivent prendre en considération les styles d'apprentissage divers.
- L'engagement communautaire est un pilier central à la réussite des programmes d'éducation et de communication. Les programmes doivent être pertinentes à la culture et conçus en consultation avec les membres de la communauté.

L'éducation et la communication à la conservation doivent être des éléments clés dans la mission du sanctuaire et être accompagnées par une politique écrite d'éducation et de communication.

- La politique doit identifier des aspects spécifiques du programme et les méthodes par lesquelles ces aspects sont accomplis.
- Les programmes d'éducation/communication doivent être sous la direction d'un membre du personnel avec la formation ou l'expérience avec les programmes d'éducation et de communication, et si faisable, un citoyen du pays où le sanctuaire est situé. Dans les plus petits sanctuaires, ce rôle peut être combiné avec d'autres et satisfait par d'autres personnel tels que le directeur ou soigneur supérieur.
- Tous les sanctuaires doivent s'efforcer de former et d'employer les citoyens du pays hôte dans les postes d'éducation et de communication, en reconnaissant que ces domaines sont liés fortement à la culture.
- Le personnel de l'éducation et de la communication doit être impliqué dans tout développement de placards, graphiques, médias, programmes scolaires et interprétations, ainsi que les programmes structurés pour le public et les programmes de sensibilisation pour les communautés.

Si possible, les sanctuaires doivent travailler avec les groupes d'éducation locaux. Les sanctuaires doivent encourager des associations collaboratives et continues avec les groupes communautaires, d'autres institutions scolaires informelles, les secteurs scolaires, les établissements d'études supérieurs, d'autres organisations dédiées à la conservation, les bureaux locaux et nationaux du gouvernement et d'autres organisations et individus qui peuvent contribuer à l'expansion de la dimension éducationnelle et de communication et la réussite de sa mission.

Informations supplémentaires :

L'intégration des idées du Manuel PASA d'éducation et de communication peut aider avec la conception et l'implémentation des programmes ainsi que la formation qui augmente les capacités des membres du personnel du sanctuaire.

Les lignes directrices de IUCN/SSC Groupe Spécialiste des Primates répondent aux problèmes critiques dans la conservation des grands singes, e.g. surveillance des populations des grands singes, mitigation des conflits entre les humains et les animaux sauvages, etc., et fournissent des recommandations expertes sur leur résolution.

Partie 11 • Prérequis à l'adhésion PASA

Les sanctuaires membres de PASA doivent :

1. Gérer un sanctuaire en Afrique focalisé sur les primates (mais il est reconnu que certains membres s'occupent d'autres espèces, avec le même niveau de bien-être et de conservation pour chaque espèce).
2. Respecter les lois et conventions nationales et internationales sur la faune.
3. Adopter la Mission de PASA et ses Politiques
4. Se conformer aux Standards Minimums de PASA.
5. Participer aux ateliers annuels de PASA. Le Colloque annuel de développement stratégique requiert la participation d'un membre senior capable de prendre des décisions et de prendre part aux votes au nom du sanctuaire. D'autres ateliers sont conçus pour renforcer les capacités nationales et visent les membres du personnel à long-terme. Il est attendu des personnes qui participent aux ateliers, dès leur retour dans leur sanctuaire, qu'elles transmettront les informations à toutes les personnes pertinentes pour renforcer les compétences de tous au sein de la structure.
6. Payer la cotisation annuelle soit avant le 30 juin soit lors de la réunion annuelle du développement stratégique (selon la première éventualité).
7. Afficher au sanctuaire le Certificat d'Adhésion à PASA.
8. Mettre le logo de PASA sur le site internet du sanctuaire, avec le texte « Membre accrédité de PASA ». Les membres de PASA peuvent aussi mettre le logo sur les documents promotionnels et présentations.
9. Viser à réduire et limiter l'empreinte écologique de la structure et de ses activités.
10. Remplir une fois tous les 5 ans un Questionnaire d'Accréditation pour réévaluer la conformité aux Codes de PASA, Politiques et Standards Minimums. Ceci inclut une inspection à la discrétion de PASA.

Le statut de Sanctuaire membre de PASA peut être révoqué (de façon temporaire ou définitivement) si :

1. Les membres ne se conforment pas aux prérequis d'adhésion de PASA.

Toute plainte déposée au sujet d'une infrastructure sera étudiée, et peut nécessiter une inspection sur place.

S'il est confirmé au cours du processus de réévaluation ou d'une inspection qu'un membre de PASA ne se conforme pas aux prérequis d'adhésion, PASA contactera l'institution sur leurs obligations de résoudre les problèmes.

Si un membre de PASA ne répond pas d'une manière correcte, ne remplit pas le questionnaire, ou refuse une inspection, le statut de membre peut être retiré de façon temporaire. Si une structure continue de refuser de coopérer, le statut de membre peut être retiré. Les membres peuvent refaire une demande d'application après au moins 12 mois suivant la date d'exclusion, et s'en suivra la procédure standard d'application qui requiert une inspection. De plus ils doivent montrer les preuves que les facteurs qui avaient conduits à leur exclusion ne sont plus présents.

2. Les membres n'envoient pas de représentant approprié au Colloque PASA de développement stratégique. Une absence de deux ans de suite peut résulter dans la suspension temporaire du statut du membre. Plus d'absences peut résulter dans la révocation de l'adhésion PASA.
3. Le non-paiement de la cotisation annuelle de membre. Si le paiement n'est pas reçu dans le mois, un rappel est envoyé. Si le paiement n'est pas envoyé, tous les privilèges que confère le statut de membre en référence à l'envoi d'un membre du personnel national aux ateliers d'éducation et vétérinaire peuvent être suspendus jusqu'à ce que le paiement soit reçu. Si le non-paiement se poursuit, l'adhésion peut être révoquée. Les membres qui ne sont pas capables de payer la cotisation à cause des difficultés financières sont encouragés de contacter PASA pour négocier un plan de paiement convenable aux deux parties.

Partie 12 • Membres PASA en état de Crise

Quand un sanctuaire membre de PASA est en danger de fermeture, PASA peut (à sa discrétion) déterminer que le sanctuaire est en "état de crise". Alors que PASA est dédié à maintenir la durabilité de tous ses membres, il peut prendre des mesures extraordinaires pour soutenir les sanctuaires en état de crises telle que la provision de bourses d'urgence de sommes plus grands ou plus fréquents que spécifiée dans les directives pour le soutien en cas d'urgence.

De plus, PASA reconnaît que les membres en état de crise peuvent être temporairement incapables de se conformer aux standards minimums et aux politiques de PASA et peuvent n'être temporairement pas préparés à la ré-accréditation. Dans ces cas, au lieu d'une suspension de l'adhésion du membre, PASA peut décider de remettre à plus tard le processus d'accréditation, avec les exigences que le sanctuaire a un plan viable pour se conformer avec les standards et les politiques et pour se préparer pour le processus d'accréditation. Si le sanctuaire ne se conforme pas par la date choisie, PASA peut suspendre temporairement ou révoquer l'adhésion ou prendre d'autres mesures jugées nécessaires et appropriées.

Partie 13 • La procédure d'accréditation PASA

13.1 Introduction

PASA maintient les standards hauts pour les organisations membres pour plusieurs raisons :

- Pour fournir des conseils d'amélioration aux membres
- Pour s'assurer que les organisations membres fournissent des soins de haute qualité à tout temps et implémentent les programmes de conservations efficaces.
- Pour faire respecter l'adhésion PASA comme indicateur d'excellence dans l'opinion de la communauté de la conservation de la faune, la communauté dédiée au bien-être des animaux et des donateurs partout dans le monde.

La procédure d'accréditation de PASA et d'évaluation s'assure que seuls les sanctuaires africains des primates qui se conforment aux politiques de PASA puissent adhérer à l'alliance. Le processus aide les centres de la faune à accomplir leurs buts en fournissant une opportunité pour une évaluation indépendante et une validation de leurs efforts, et aussi le processus assure la clarté, la transparence et la confiance en PASA.

PASA ne garantit pas l'adhésion aux individus, et ne considère que les applications des groupes ou des organisations qui satisfait la définition d'un membre de PASA : « Un sanctuaire membre PASA fournit un environnement sain et sauf pour les primates africains dans le besoin. Le bien-être des individus et la préservation des espèces sont d'importance principale. Le sanctuaire utilise une approche intégrée à la conservation, qui peut inclure la réhabilitation et la réintroduction. »

En bref, les étapes de la procédure d'accréditation consistent en :

- **Etape 1 : Procédure administrative** : communication entre un sanctuaire candidat et PASA, l'envoi de l'application, la vérification de l'application, la recherche sur le sanctuaire, et une décision sur s'il y aura une inspection sur place.
- **Etape 2 : Mission d'inspection** : une visite sur place et une évaluation par une équipe d'inspection de PASA, avec la préparation d'un rapport d'évaluation.
- **Etape 3 : Décision sur l'adhésion** : l'analyse, la discussion et le vote pour savoir si l'adhésion est accordée ou pas à l'institution qui applique.

13.2 La procédure d'accréditation

Cette procédure s'applique à la fois aux nouveaux membres et à ceux qui souhaitent redevenir membres après une suspension temporaire. Un organigramme de la procédure se trouve dans l'Annexe 6. Le processus de devenir membre de PASA dure normalement plusieurs ans.

Résumé des obligations du candidat :

- Les candidats doivent payer un frais de demande de 500\$US pour les coûts administratifs.
- Les candidats doivent payer les dépenses d'une visite d'inspection de leur institution par une ou deux personnes. Toutes les dépenses de l'inspection, y compris les frais de voyage de l'inspecteur, le visa, le logement, l'hébergement sont la responsabilité du sanctuaire sous considération. (PASA s'assurera que les frais de voyages soient minimaux.) Autant que possible, le sanctuaire doit gérer les finances de la visite d'inspection (e.g. hôtels, repas). Il doit rembourser PASA pour toutes autres dépenses nécessaires pour l'inspection.
- Si accepté comme membre de PASA, la cotisation est exigible dans trois mois de la date d'acceptation. Le premier paiement est payé au prorata pour la portion de l'année dont le sanctuaire est membre.

Résumé des responsabilités du candidat :

- Remplir le questionnaire d'accréditation. En soumettant le formulaire d'application, le candidat s'accorde que l'information là-dessus est vraie et correcte.
- Fournir à PASA et à l'inspecteur avec toutes informations demandées et les réponses aux questions posées.
- Aider PASA et l'inspecteur dans l'organisation de la visite d'inspection (e.g. hébergement, voyage).
- S'assurer que, pendant la visite d'inspection, tous les membres du personnel pertinents soient présents pour répondre aux questions.

Si accepté, le sanctuaire doit se conformer aux prérequis d'adhésion PASA pour rester membre.

13.2.1 Etape 1 : Procédure Administrative

PASA encourage vivement la communication avec les sanctuaires qui considèrent l'adhésion PASA pour discuter du processus et de leurs attentes, et pour maintenir la communication pendant tout le processus. La procédure administrative commence avec la demande des informations d'un sanctuaire concernant l'adhésion. PASA répond avec une copie du Manuel d'Exploitation de PASA qui comprend toutes les informations nécessaires pour les candidats qu'ils doivent lire. PASA encourage que les candidats considèrent leurs motivations en demandant l'adhésion PASA et s'ils peuvent se conformer aux Politiques et aux Standards Minimums de PASA. Un exemplaire du formulaire d'application est inclus dans le Manuel d'Exploitation en Annexe 7, mais une copie MS Word est envoyée pour faciliter la soumission électronique.

Le formulaire application demande des informations sur :

- Le statut et la structure du sanctuaire
- La mission, les buts et le plan stratégique
- Les finances
- Les soins vétérinaires (y compris la contraception)
- Les animaux au sanctuaire (les primates et les non-primates)
- Le soin de l'animal (y compris la reproduction)
- Le personnel (composition et nombre)

La sécurité et la sureté
La conservation
L'éducation environnemental
La recherche

De plus, puisque l'adhésion PASA veut dire qu'un sanctuaire devient membre d'une famille, un aspect important du processus est de créer des rapports avec d'autres membres de PASA et de développer de la confiance et une entente mutuelle.

Une bonne manière de le faire et d'assister aux ateliers et au Colloque de développement stratégique de PASA, auquel les non-membres de PASA travaillant dans la protection des primates sont les bienvenus.

Si le sanctuaire croit qu'il se conforme au Manuel d'Exploitation et veut continuer avec l'accréditation, il soumet un formulaire d'application complet avec les frais administratifs de 500\$US. En soumettant une demande, le candidat jure que les informations fournies sont vraies et correctes.

PASA considère avec attention toute demande qu'il reçoit, et demande de la clarification du candidat des informations soumises ainsi que des informations supplémentaires. PASA fait de la recherche sur le sanctuaire, ce qui inclut des entretiens avec des gens qui connaissent bien le sanctuaire. Le formulaire d'application et les informations supplémentaire sont partagés avec le Conseil d'Administration de PASA, qui vote sur le potentiel du sanctuaire candidat de se conformer aux Politiques et aux Standards (comme décrit dans le Manuel d'Exploitation) pour continuer avec une inspection sur place. Une décision de ne pas poursuivre le processus d'accréditation peut éviter un gaspillage de temps et d'argent pour tout concerné.

La décision est basée sur certains critères y compris :

- Le candidat doit démontrer activement un engagement à la mission de PASA.
- Le candidat doit adopter les politiques de PASA.
- Le candidat doit adopter tous les Standards Minimums.
- Le candidat doit être coopératif et faire une bonne impression dans sa communication avec PASA.
- Le candidat doit avoir une attitude positive envers l'amélioration.

Si l'adhésion est refusée au sanctuaire pendant la procédure administrative, PASA informera le sanctuaire de la décision par courrier électronique avec une explication détaillée. Le sanctuaire peut refaire l'application dans l'avenir. PASA travaillera avec le sanctuaire pour encourager des efforts à améliorer les soins des animaux et la gestion.

Si le Conseil d'Administration de PASA décide de faire une inspection sur site, PASA notifiera le candidat.

13.2.2 Etape 2 : Visite d'inspection

L'inspection comporte une évaluation complète des infrastructures et procédures d'opération du candidat par un inspecteur (s) qualifié(s), ainsi que l'évaluation des problèmes particuliers s'il y a une plainte contre le sanctuaire. PASA choisit l'inspecteur d'un groupe des inspecteurs de PASA en fonction de leurs compétences à évaluer le sanctuaire en question. Le sanctuaire est notifié quand l'inspecteur de PASA sera envoyé à leur institution et s'il a une justification raisonnable contre le choix d'inspecteur, un autre inspecteur sera choisi. Ci-dessous, le mot « inspecteur » est employé au singulier mais il pourrait y avoir plusieurs inspecteurs si nécessaires.

13.2.2.1 Critères pour les Inspecteurs de PASA :

- Etre conscient et soutenir complètement la mission, les politiques, les standards minimums et les meilleures pratiques de PASA.
- Avoir de l'expérience extensive en Afrique, dans la gestion et avec les soins vétérinaires.
- Avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise (écrit et parlé) et dans certains cas une deuxième langue pertinente au pays du sanctuaire (e.g. le français, le kiswahili, ou le portugais).
- Etre impartial concernant l'institution sous considération.
- Ne pas être directeur ou manager d'un sanctuaire membre de PASA au moment de l'inspection.

Les inspecteurs sont acceptés par PASA et ses membres avant la visite d'inspection.

Outre l'inspecteur, PASA peut choisir d'envoyer un conseiller (s) qui est spécialiste dans les domaines nécessitant amélioration du sanctuaire.

13.2.2.2 Préparation de l'inspection

La taille et les caractéristiques de l'institution candidate décideront la durée d'une inspection, mais normalement trois jours au minimum sont nécessaires.

S'il y a plus d'un inspecteur, PASA nommera un inspecteur principal. PASA présente l'institution et l'inspecteur par courrier électronique. Une date pour l'inspection est choisie par le sanctuaire et l'inspecteur. Il est important de s'assurer que la gestion du sanctuaire et d'autres personnes pertinentes soient disponibles pendant l'inspection. Dès qu'une date d'inspection est choisie, les logistiques de voyage et d'hébergement sont organisés par l'inspecteur et le sanctuaire, et PASA est tenu au courant de toutes les dispositions.

L'inspecteur doit déterminer si un voyage au pays sera sûr (ce qui doit être réexaminé immédiatement avant le départ), obtenir un visa si nécessaire, et obtenir de l'assurance pertinente.

Avant l'inspection, PASA fournira à l'inspecteur toutes les informations pertinentes qui sont disponibles tels que le formulaire d'application et les pièces jointes. Le candidat peut être demandé de mettre à jour certaines informations (e.g. l'inventaire des animaux) puisque certaines informations auraient pu changé. PASA fournira aussi à l'inspecteur un questionnaire d'inspection (Annexe 10) qui doit être complété pendant l'inspection avec des détails supplémentaires si appropriés. Les inspecteurs doivent se familiariser avec la mission, les politiques, les standards minimums et les meilleures pratiques de PASA, en apportant une copie avec eux pour l'inspection.

13.2.2.3 Les frais de l'inspection

Toutes dépenses nécessaires de l'inspection sont la responsabilité du candidat. Ceci peut inclure (mais n'est pas limité à) :

- Les frais de voyage : billet d'avion (international et domestique), location de voiture, essence, frais de stationnement, taxi, bus, billet de train, etc.
- Hébergement
- Couvert (boissons sans alcool seulement)
- Visa
- Assurance

Avant de préparer le voyage, l'inspecteur crée une estimation des dépenses et notifie le sanctuaire et PASA, et reçoit de la confirmation du sanctuaire de payer les frais. L'inspecteur note toutes les dépenses, avec reçus si possibles, et les soumet à PASA deux semaines après l'inspection. Si possible, le candidat paiera tous frais entraînés dans le pays. PASA remboursera l'inspecteur les dépenses qui restent, et le sanctuaire remboursera PASA. Tout remboursement est réglé deux semaines après la soumission des reçus et des dépenses.

Souvent les sanctuaires savent bien les routes et les compagnies aériennes les plus économes, et en outre peuvent aider personnellement l'inspecteur de PASA. Donc PASA demande que l'inspecteur se coordonne avec le candidat pour s'assurer que les dépenses soient minimales. Il est important que l'hébergement organisé pour l'inspecteur soit sécurisé et sûr.

13.2.2.4 L'inspection

L'inspection commence avec une présentation de toutes parties y compris le directeur de l'institution, après laquelle l'inspecteur explique les objectifs de l'inspection.

Ensuite l'inspecteur visite les domaines de l'institution, y compris les zones hors site tels que le stockage et préparation de nourriture, la quarantaine et le dispensaire vétérinaire. Pendant la visite, les membres du personnel pertinents accompagnent l'inspecteur pour répondre aux questions. L'inspecteur prend des photos de tout qui est notable. S'il y a plusieurs inspecteurs, il est conseillé que tous les inspecteurs visitent l'institution en même temps pour faciliter la comparaison des impressions et des opinions.

Après la visite, l'inspecteur rencontre les membres du personnel pour discuter des choses qui n'étaient pas évident pendant la visite (e.g. la conservation, l'éducation environnemental, la recherche, les procédures vétérinaires et de sécurité, les programmes dans la communauté, la tenue des dossiers, et les plans stratégiques).

L'inspecteur visite aussi l'institution seul si possible (e.g. avec un site de relâche ceci n'est pas peut-être approprié ou possible) et suit le personnel dans leur routine quotidienne.

L'inspecteur remplit un questionnaire d'inspection et rencontre encore le directeur et les membres du personnel pertinents pour discuter des questions ayant besoin de

clarification et que l'inspecteur croit nécessitent l'amélioration. Après cette réunion finale, l'inspecteur peut partir. L'inspecteur n'informe ni le directeur ni le personnel du sanctuaire si leur demande d'adhésion a réussi.

Voir Annexe 5 pour les lignes directrices pour les inspecteurs.

13.2.2.5 Rapport d'inspection

En deux semaines de l'inspection, l'inspecteur soumet à PASA un rapport d'inspection qui comprend le questionnaire d'inspection complet (Annexe 9 du Manuel d'Exploitation), des photos, et d'autres informations pertinentes. S'il y a plus d'un inspecteur, l'inspecteur principal combinera toutes les informations et les soumettra pour les autres. Tous les inspecteurs doivent utiliser le questionnaire pour maintenir la conformité. Des documents supplémentaires peuvent être inclus si nécessaires. PASA peut demander des informations additionnelles et il se peut que l'inspecteur doive contacter le sanctuaire pour répondre aux questions.

Si une institution ne se conforme pas aux politiques et aux standards minimums de PASA, le rapport de l'inspecteur explique quels domaines nécessitent de l'amélioration, et fournit une liste d'améliorations pour le candidat d'être en conformité.

13.2.3 Etape 3 : Décision sur l'adhésion

Le Conseil d'Administrateurs de PASA examine le rapport d'inspection et peut demander des informations supplémentaires pertinentes à la décision sur l'adhésion. Le Conseil discute du rapport et de l'application et vote sur l'adhésion du sanctuaire en fonction de la conformité du sanctuaire avec les politiques et standards minimums de PASA (comme décrit dans le Manuel d'Exploitation).

Si le sanctuaire est accepté, le Conseil peut recommander que le sanctuaire fait certains changements selon un calendrier spécifique. Si le sanctuaire n'est pas accepté, le Conseil recommande des changements qui peuvent mettre le sanctuaire en conformité pour l'adhésion à l'avenir. Ensuite PASA notifie le sanctuaire de la décision. Si l'adhésion est approuvée, le sanctuaire recevra aussi un certificat qui indique l'adhésion du sanctuaire à PASA. Les membres de PASA sont demandés d'afficher le certificat et notifie les bureaux gouvernementaux pertinents qu'ils ont été acceptés comme membre de PASA.

De nouveaux membres de PASA paient la cotisation annuelle en trois mois de l'acceptation d'adhésion. La cotisation est pour chaque année, et donc est payé au prorata pour les nouveaux membres de la partie de l'année dont il est membre.

Annexe 1 • Le Prix Siddle-Marsden

Le Prix Siddle-Marsden de PASA a été créé pour distinguer les pionniers des sanctuaires David Siddle et Stella Brewer Marsden. Le prix est attribué annuellement à un membre du personnel africain d'un sanctuaire membre de PASA qui illustre un engagement aux primates, un engagement à la conservation et un engagement à l'excellence.

Chaque sanctuaire membre de PASA peut nommer un membre du personnel. Chaque nommé doit être un national africain et doit être employé par le sanctuaire. Les volontaires et les expatriés ne sont pas éligibles.

Pour nommer un membre du personnel, les directeurs du sanctuaire doit soumettre une lettre qui explique dans 500 mots ou moins comment le nommé illustre un engagement aux primates, un engagement à la conservation et un engagement à l'excellence, et soumettre une photo récente du nommé.

PASA choisit un gagnant chaque année et l'annonce au Colloque de développement stratégique annuel. Le gagnant reçoit une plaque et un prix monétaire de 250\$ US (pour l'usage personnel), et est invité à assister au Colloque.

En soumettant cette demande, le sanctuaire membre de PASA reconnaît, comprend et accepte que PASA promouvra le gagnant du prix Siddle-Marsden de PASA, y compris le nom du sanctuaire et des détails pertinents.

Annexe 2 • Programme de soutien en cas d'urgence

Le programme de soutien en cas d'urgence de PASA (anciennement connu comme le Fond de Crise) a été développé pour fournir un moyen immédiat de répondre aux besoins urgents dans les sanctuaires membres de PASA qui mettent en danger du fonctionnement normal de l'infrastructure et/ou la santé et le bien-être des primates et/ou le personnel.

Le programme est conçu pour s'opposer aux circonstances extraordinaires résultant des catastrophes naturelles, des épidémies, ou des événements hors du cadre du fonctionnement quotidien.

En raison de la nature des urgences, les sanctuaires membres de PASA désirant une bourse ne doivent pas soumettre une proposition complète, mais ils doivent compléter et soumettre le formulaire d'application sur la page suivante. PASA évalue chaque demande et se tient à répondre aussi vite que possible. Les sanctuaires qui reçoivent des fonds du programme de soutien en cas d'urgence de PASA doivent rapporter les résultats de la situation dans trois mois.

Aucun sanctuaire membre de PASA ne peut recevoir des fonds du programme de soutien en cas d'urgence de PASA dans une période de 12 mois. Une demande peut être soumise à tout moment. Les prix sont normalement limités à un maximum de 5 000 \$US.

FONDS DE CRISE PASA •

Formulaire d'application

(Anciennement connu sous le nom de fond de crise)

1. Nom du sanctuaire :
2. Coordonnées :
3. Titre du projet ou besoin :
4. Espèce ciblée :
5. Brève description de la situation :
6. Pourquoi la situation est-elle jugée critique ?
7. Quelle est la solution à la situation ou quelle intervention est prévue pour la résoudre ?
8. Quand commence-t-elle l'intervention et quand est la date limite ?
9. Que se passe-t-il s'il n'y a pas d'intervention ?
10. Qu'est-ce qui est demandé de PASA ? (Par exemple, l'identification des spécialistes, les préparatifs d'une visite des spécialistes au sanctuaire, ou une subvention d'urgence.)
11. Comment vous aide-t-il le soutien de PASA à résoudre la situation ?
12. Si demandant une bourse, comment les fonds seront-ils utilisés ? Fournir un budget simple.
13. Coût total pour la résolution de la solution ou de l'intervention.
14. Montant demandé de PASA (s'il y en a) :
15. Autres sources de financement :
16. Autres organisations/partenaires impliqués :

En soumettant cette application, le sanctuaire membre de PASA reconnaît, comprend et donne son accord pour que PASA puisse, à sa discrétion, faire de la publicité autour de la remise de ce Fonds de Crise PASA, y compris en donnant le nom du sanctuaire et des informations sur le projet.

Annexe 3 • Formulaire PASA de demande de recherche

Titre du projet :			
Brève description :			
Comment ce projet bénéficiera à l'individu ou au groupe sur lesquels les échantillons ont été collectés* ?			
Chercheur principal :		Nom du contact :	
Numéro de téléphone :		Numéro de fax :	
Courrier électronique :			
Date d'estimation de fin du projet :			
Type de protocole ? (Echantillons d'animaux vivants seulement, ou à la fois d'animaux vivants et morts, seulement d'autopsie)			
Adresse d'envoi :			
Protocole d'envoi :			
Récolte des échantillons et protocole de manipulation :			
Liste d'espèces :			

* *Merci de noter*

Si la demande est acceptée, les sanctuaires de PASA ne peuvent fournir des échantillons que de façon opportuniste. Conformément à la Politique de Recherche de PASA et des Lignes de Conduite en matière de Recherche de BIAZA ; PASA exige une justification pour chaque échantillon prélevé sur un animal vivant, en détaillant comment ces échantillons fourniront des informations qui bénéficieront directement à l'animal concerné ou à son groupe. Les échantillons fournis, qui resteront la propriété des sanctuaires de PASA et/ou de leur gouvernement respectif, ne devront pas être utilisés pour tout autre but que celui décrit dans le formulaire et ne devront pas être utilisés non plus à des fins commerciales. Merci de noter que la taille des échantillons sera limitée aux quantités récoltées et que les échantillons pour la recherche représenteront une petite proportion de ceux récoltés à des fins diagnostiques.

Après signature, les chercheurs sont liés par les termes et conditions de la Politique de Recherche de PASA.

En signant ce Formulaire de Demande de Recherche, les chercheurs acceptent les termes et les conditions de la Politique de Recherche de PASA, et acceptent de fournir aux sanctuaires impliqués et à PASA une copie électronique et une copie papier des résultats ou du rapport de projet. Ou, pour les études en cours, de fournir une mise à jour annuelle, si des échantillons sont fournis par PASA et/ou ses sanctuaires membres.

Signature de
chercheur.....Date.....

Annexe 4 • Protocole de Tournage PASA

Les informations suivantes sont présentées à faciliter et guider le processus de négociation avec les compagnies de médias, et avaient été conçues à l'origine en partenariat avec le « Great Ape Film Initiative (GAFI) et les Productions Nutshell.

Etape 1 : Préparation/pré-tournage

- Evaluer si le film/la série a le genre de contenu avec lequel vous voulez être associé ;
- Evaluer les besoins de l'équipe de tournage/l'équipe de media, e.g. ce qu'ils veulent et pendant combien de temps, de qui ont-ils besoin d'interviewer, de quoi ont-ils besoin de plus (surtout en référence à l'engagement de la communauté au dehors de l'attribution du programme du sanctuaire) ;
- Clarifier et confirmer les dates, la logistique, et le personnel nécessaire ;
- Confirmer la chaîne, le programme ou le réseau de la série/du film sur lequel le film sera diffusé ;
- Négocier un contrat sur lequel les deux parties sont d'accord et qu'elles signent.

Etape 2 : Préparation/pré-production

- Se mettre d'accord sur un budget basé sur les besoins et le calendrier ; une base de 7 000\$ à 10 000\$ par semaine est généralement acceptable mais ceci peut augmenter si la production demande du travail supplémentaire, ou peut diminuer si la production reste au sanctuaire pour au moins trois semaines. Cela ne doit jamais descendre au-dessous de 7 000\$ par semaine et cela dépend du résultat final du film ; ce sera beaucoup plus pour un long-métrage ;
- Parmi les éléments à prendre en compte dans l'accord, il y a :
 - ✓ Permis de tournage pour filmer dans votre sanctuaire ;
 - ✓ Permis de tournage pour filmer votre personnel ;
 - ✓ X temps passé pour la coordination avec l'équipe de production avant le tournage (y compris toute coordination pour filmer les communautés locales) ;
 - ✓ X temps passé pour vous pendant le tournage ;
 - ✓ X temps passé pour votre personnel pendant le tournage ;
 - ✓ X temps passé pour le logement et l'alimentation ;
 - ✓ X temps passé pour les véhicules, carburant et logistique ;
 - ✓ X temps passé pour tout autre chose ; le soutien administratif etc., qu'ils utiliseront ; permis de tournage (si nécessaire).
- Le contrat/l'accord doit constater que la rémunération n'est valable que pour cette série/ce programme et si les séquences sont utilisées dans l'avenir, une rémunération supplémentaire doit être négociée. Le sanctuaire ne fournit que la logistique, mais aussi l'accès à des connaissances, pratiques, et recherches accumulées pendant les années et pour lesquels il faut aussi payer ;

- Toute autre vente ou distribution via un autre moyen (DVD, livre, etc.) exige une rémunération supplémentaire et doit être négociée.
- Chaque sanctuaire doit établir ses propres critères de termes et conditions, surtout au sujet de la protection des animaux, de la recherche sensible, destruction de propriété, qui doivent faire partie du contrat ;
- Le sanctuaire devrait demander qu'il reçoive deux copies minimums du film et les droits d'utiliser ce film pour la sensibilisation et récolter des fonds pour le sanctuaire ;
- Un versement de 50% sur les honoraires convenus doivent être payés au sanctuaire/banque avant le début du tournage, les 50% restant devant être réglés dans les 30 jours qui suivent la fin du tournage.

Etape 3 : Production/tournage

- Aucun travail ne doit commencer ou l'équipe de tournage ne peut arriver sans que le contrat soit signé et le dépôt payé ; ces frais ne sont pas remboursables si l'équipe ne vient pas puisqu'il y aura eu beaucoup de travail de coordination à l'avance.

Etape 4 : Production/post-production

- Demander un crédit ou un remerciement ou le tournage a lieu (en filmant le panneau du sanctuaire, dans la voix-off, etc.) ;
- Demander un crédit du sanctuaire à la fin du film et que les sites web des deux organisations soient cités ;
- Demander à ce que les sites web du sanctuaire et de PASA soient cités avec le programme sur les sites web de tout réseau ou compagnie de production ;

Plusieurs éléments, bien que souhaitables, ne sont pas abordés et il n'est pas vraiment utile de les envisager dans un contrat. Cela comprend :

- Contrôle du produit final ;
- Contrôle de la version finale ;
- Contrôle de la revente ;
- Contrôle de la narration ;
- Propriété des séquences inutilisées.

Annexe 5 • Lignes directrices pour l'équipe d'inspection

Pré-inspection

- Les inspecteurs sont tenus de bien connaître le contenu du Manuel d'Exploitation PASA et de ses Standards ;
- Les inspecteurs sont tenus de lire les documents de l'institution candidate qui leur seront envoyés par PASA bien avant l'inspection.
- Les inspecteurs doivent organiser leur voyage et le logement avec le candidat tout en tenant au courant PASA des dispositions ;
- Il est de la responsabilité des inspecteurs de confirmer auprès des autorités compétentes qu'il est sûr de voyager dans le pays en question (cela doit être reconfirmé juste avant le départ), d'obtenir un visa si nécessaire, et de leur assurance, etc.
- Les inspecteurs doivent coordonner leur mission avec le candidat pour que les coûts restent raisonnables ;
- Les inspecteurs doivent recevoir l'accord du candidat avant le voyage pour les frais de voyage.
- PASA doit être averti des coûts estimés de la mission.

Inspection : considérations générales

- Les inspecteurs sont tenus d'être objectifs pendant l'inspection.
- Les inspecteurs sont tenus de s'informer de la législation nationale pertinente ;
- Les inspecteurs doivent commencer par expliquer le processus d'inspection au directeur et à l'équipe du sanctuaire ;
- Les inspecteurs doivent observer le sanctuaire (y compris les zones hors du site comme le lieu de stockage et de préparation de la nourriture, quarantaine, clinique vétérinaire) et prendre des photos de tout qui est notable. Pendant l'inspection, le personnel approprié doit accompagner l'inspecteur pour pouvoir répondre à n'importe quelle question.
- Les inspecteurs doivent interviewer le personnel clé en privé, hors de présence des autres membres de l'équipe. S'il y a trop de membres de l'équipe pour que chacun soit interviewé individuellement, les inspecteurs doivent parler à un groupe de soigneurs et les encourager à s'exprimer librement.
- Les inspecteurs doivent rencontrer les personnes clés du personnel pour discuter des aspects qui ne peuvent pas être observés directement pendant l'inspection (p. ex. efforts de conservation, éducation environnementale et activités de recherche, procédures vétérinaires et de sécurité, conservation des dossiers, plans de financement, et planification stratégique).
- Les inspecteurs doivent faire une visite seule (si possible) et observer aussi le personnel dans leurs activités de routine ;
- Les inspecteurs doivent poser des questions du personnel pendant la visite du sanctuaire.
- Il est extrêmement important que les inspecteurs prennent des photos et que celles-ci présentent une revue précise de l'institution telle qu'elle existe. Les photos doivent présenter toute partie de l'institution, ainsi positive que

négative (s'il y en a). Les photos doivent être incorporées au Rapport d'inspection.

- Bien que les plans futurs doivent être considérés au sens général, les inspecteurs doivent juger l'infrastructure sur ce qui existe au moment de l'inspection et non pas sur ce qui est prévu pour l'avenir.
- Après l'inspection, les inspecteurs doivent rencontrer le directeur et le personnel pertinent pour discuter des points qui nécessitent une clarification.
- PASA dépend des inspecteurs à obtenir une idée claire du sanctuaire et donc le rapport doit inclure les observations positives ainsi que négative (s'il y en a).
- Les inspecteurs ne doivent pas informer le sanctuaire si leur demande a réussi. Ils peuvent discuter des aspects qu'ils croient nécessitent clairement une amélioration.
- Si le candidat demande aux inspecteurs des idées concernant un problème, ils peuvent donner leur opinion, mais ils doivent dire clairement que leur opinion est basée sur leurs connaissances et expériences, et ne doit pas être considérée comme une recommandation de PASA.
- Les inspecteurs doivent s'assurer que le questionnaire de l'inspection soit entièrement rempli. La version finale soumise à PASA doit être dactylographiée.
- Les inspecteurs doivent garder le détail de toutes les dépenses engagées avec les reçus correspondants quand possible.
- Il est préférable que le sanctuaire règle directement toute dépense accumulée par le candidat. Cependant PASA remboursera les inspecteurs pour toute autre dépense et demandera le remboursement du sanctuaire candidat.

Inspection : considérations spécifiques

Lorsqu'ils évaluent un sanctuaire, les inspecteurs doivent considérer la définition d'un sanctuaire de PASA :

« Un sanctuaire membre de PASA offre un refuge sûr et sécurisé aux primates dans le besoin. Le bien être des individus et la préservation de l'espèce sont de première importance. Le sanctuaire emploie une approche intégrée à la conservation, qui peut inclure la réhabilitation et la réintroduction. »

Les domaines principaux à considérer lors d'une inspection d'un sanctuaire

1. Gestion du sanctuaire et fonctionnement

Les inspecteurs doivent :

Gestion générale

- Déterminer si l'institution a un plan stratégique qui guide son développement. Examiner tout plan stratégique et de gestion.
- Demander quels autres programmes sont en train d'être développés ou sont déjà en place, et déterminer s'ils sont respectés, dans les temps, etc.
- Vérifier que les pratiques de gestion conformément aux politiques de PASA y compris : acquisition de l'animal, logement/élevage, reproduction, euthanasie et remise en liberté/réintroduction.

- Déterminer si le sanctuaire a des activités impliquant le contact avec les animaux : examiner les règles pour la sécurité des animaux et du public, voir les animaux, et les zones de contact avec le public.
- Essayer de voir les infrastructures de la perspective du public. Les bâtiments et environs sont-ils bien entretenus ? Y a-t-il assez de poubelles et sont-elles ramassées assez souvent ?

Sûreté et sécurité

- Vérifier que le programme de sécurité employé est suffisant pour protéger les animaux, le personnel, les volontaires, et les visiteurs.
- Vérifier si les procédures sont en place à réduire le risque de blessures par des animaux potentiellement dangereux. Examiner toutes procédures d'urgence.
- Vérifier si les infrastructures où sont logés des animaux venimeux ont un stock suffisant de sérum anti-venin et s'il y a des procédures en place pour une manipulation sécurisée de ces animaux.
- Déterminer quand a eu lieu le plus récent exercice de simulation d'une évasion d'un animal.
- Déterminer si les procédures en cas d'évasion sont affichées dans les zones protégées des animaux et si le personnel comprend les procédures de sécurité et en cas d'évasion.
- Examiner les dossiers sur les incidents de sécurité les plus récents (e.g. évasions, accidents, blessures, attaques, problèmes avec le public).
- Déterminer si les infrastructures sont sécurisées pour les animaux, le personnel et le public.
- Vérifier qu'une sécurité adéquate est fournie aux animaux jours et nuits.
- Déterminer si toutes les clôtures (des enclos et extérieures) sont intactes et en bonne condition.

Informations financières

- Déterminer la solvabilité du sanctuaire et examiner la disponibilité de fonds à long-terme, d'alternatives, de fonds de réserve, de fonds d'urgence, et de dossiers financiers.

Autorités gouvernementales

- Déterminer le niveau de contrôle de la part de l'autorité gouvernementale (approprié ou non approprié)
- Déterminer le rôle des autorités gouvernementales dans la gestion quotidienne de l'institution, y compris du personnel et des programmes.
- Évaluer le rapport entre les autorités gouvernementales et le directeur du sanctuaire.

Personnel

- Déterminer si le sanctuaire a du personnel suffisant en termes de nombre et de qualification, comme un élément clé du succès de fonctionnement d'une structure est d'avoir une juste balance entre les deux. Une communication effective, les relations de travail et la formation sont aussi importantes.
- Se familiariser avec les qualifications du personnel et réviser les descriptions de postes.

- Parler au hasard avec des membres du personnel au sujet de leurs responsabilités.
- Discuter avec la direction de sa relation avec le personnel, y compris des problèmes et des solutions proposées.
- Discuter individuellement avec le personnel de leurs relations avec d'autre personnel du sanctuaire (y compris les fondateurs, la direction, le personnel soignant et les volontaires), y compris tout problème (et assurer de la confidentialité des propos).
- Si possible, rencontrer individuellement des soigneurs. Mais si ceci n'est pas possible à cause du grand nombre du personnel, rencontrer quelques soigneurs individuellement et aussi tous les soigneurs dans un groupe sans la présence du reste du personnel. Discuter des relations avec l'autre personnel du sanctuaire (y compris les fondateurs, la direction, les soignants, et les bénévoles) y compris tout problème (et assurer de la confidentialité des propos).
- Evaluer le détail, la fréquence et la justesse de la formation du personnel.
- Déterminer si du soutien suffisant est disponible pour les voyages et la participation aux réunions et formations de PASA.
- Si le sanctuaire a un programme de volontariat, déterminer les bénéfices au sanctuaire. Parler avec les volontaires. Identifier des problèmes anciens, les problèmes actuels, et les problèmes potentiels.

Organisation de soutien

- Demander au directeur de parler de l'organisation de groupes de soutien, tels que des groupes de collecte de fonds et d'association à but non lucratif dans d'autres pays, leurs relations avec le sanctuaire, et les bénéfices et problèmes des groupes.
- Si aucun groupe n'existe, discuter de si un groupe pourrait être utile.

2. Soins des primates

Une attention particulière devra être portée à la taille et la nature des enclos. Noter si le bien-être physique ainsi que psychologique sont respectés.

- Examiner tous les animaux soignés par le sanctuaire, y compris ceux qui ne sont pas au site principal.
- Choisir au hasard des dossiers d'animaux pour vérifier qu'ils sont bien à jour.
- S'assurer que le régime alimentaire des animaux soit d'une qualité et quantité suffisante pour les besoins nutritionnels et psychologiques de chaque animal. Examiner les régimes alimentaires, les réfrigérateurs, les congélateurs, etc.
- Chercher des signes de présence de nuisibles et déterminer quels moyens de contrôle sont employés.
- Vérifier que les animaux ont des abris suffisants dans les enclos extérieurs.
- Vérifier qu'il y a suffisamment de ventilation et de lumière dans les bâtiments et zones intérieures.
- Vérifier que les animaux ont l'accès à l'eau. Vérifier la méthode de distribution et la fréquence.
- Vérifier que les espèces sont gardées en nombre approprié pour leurs besoins sociaux et comportementaux.
- Vérifier qu'il existe un programme d'enrichissement approprié sur une base régulière et fréquente.

- Vérifier que les enclos sont de taille et de nature suffisantes pour le bien-être physique et psychologique de chaque espèce.
- Examiner le programme d'entretien, le stockage, et l'équipement. Evaluer l'apparence général de l'infrastructure.
- Considérer l'état général, la conformité et l'apparence des enclos y compris s'ils sont en bonne condition et s'ils représentent des pratiques et procédures modernes pour les soins des animaux.
- Vérifier que toutes les infrastructures respectent ou dépassent les standards de PASA.
- Etablir si le sanctuaire est engagé dans la réintroduction, si oui, examiner leur politique de réintroduction et pratiques de réintroduction actuelles.

3. Santé et bien-être animaux et humains

La programme de soin animal du sanctuaire doit être sous la direction (sur place ou référant) d'un vétérinaire qualifié. Un nombre approprié de personnes doit être employé dans ce programme de soin animal et l'ampleur des services professionnels fournis doit être en adéquation avec le sanctuaire. Les inspecteurs doivent :

- Déterminer si l'institution suit les lignes directrices du Manuel d'Exploitation et du Manuel de Soins Vétérinaires de PASA
- Vérifier le système de tenue des dossiers des animaux, y compris s'il est adéquat et à jour. Examiner quelques dossiers au hasard.
- Déterminer si le programme de soin animal a assez de personnel.
- Déterminer si les services vétérinaires fournis sont suffisants pour tous les animaux.
- Evaluer les procédures de quarantaine et leur implémentation.
- Vérifier les procédures en cas d'urgence. Demander au personnel d'expliquer la procédure pour récupérer un animal.
- Réviser le protocole de médicaments d'urgence y compris les zones fermées, le personnel autorisé, etc.
- Confirmer que les politiques et procédures concernant la manipulation des animaux venimeux sont appropriés.
- Vérifier la politique et le programme de soin de santé pour le personnel du sanctuaire.

4. Education, sensibilisation, engagement de la communauté, et développement de la communauté

L'éducation doit être un élément de l'inspection du sanctuaire, et toutes les institutions doivent avoir un programme d'éducation. Les inspecteurs doivent :

- Demander aux programmes de l'éducation, de sensibilisation d'engagement de la communauté et du développement de la communauté, y compris au sanctuaire et d'ailleurs, pour les enfants et les adultes, et localement et à une échelle plus grande.
- Examiner le nombre et l'expérience du personnel dédié et/ou impliqué dans le programme d'éducation et de sensibilisation.
- Demander comment le sanctuaire contrôle et évalue chaque programme, et si chaque programme satisfait ses objectifs.
- Si le sanctuaire mène des programmes au niveau de la communauté, demander comment le personnel engage les communautés et comment les membres des communautés y contribuent

- Découvrir comment le message d'éducation est transmis au visiteur occasionnel au sanctuaire.
- Examiner les publications, les brochures, et autres documents imprimés.
- Voir les zones d'enseignement au sanctuaire.
- Vérifier que les panneaux d'exposition et les graphiques contiennent les informations appropriées et sont en bon état.
- Demander à propos des fonds alloués à chaque programme d'éducation et de sensibilisation
- Si des animaux sont utilisés dans des situations hors site, examiner le programme pour déterminer si cela est approprié.
- Évaluer la formation du personnel et le soutien pour les programmes d'éducation.
- Déterminer qui développe et conçoit le programme d'éducation et de sensibilisation et les matériaux.

5. Autres programmes/activités

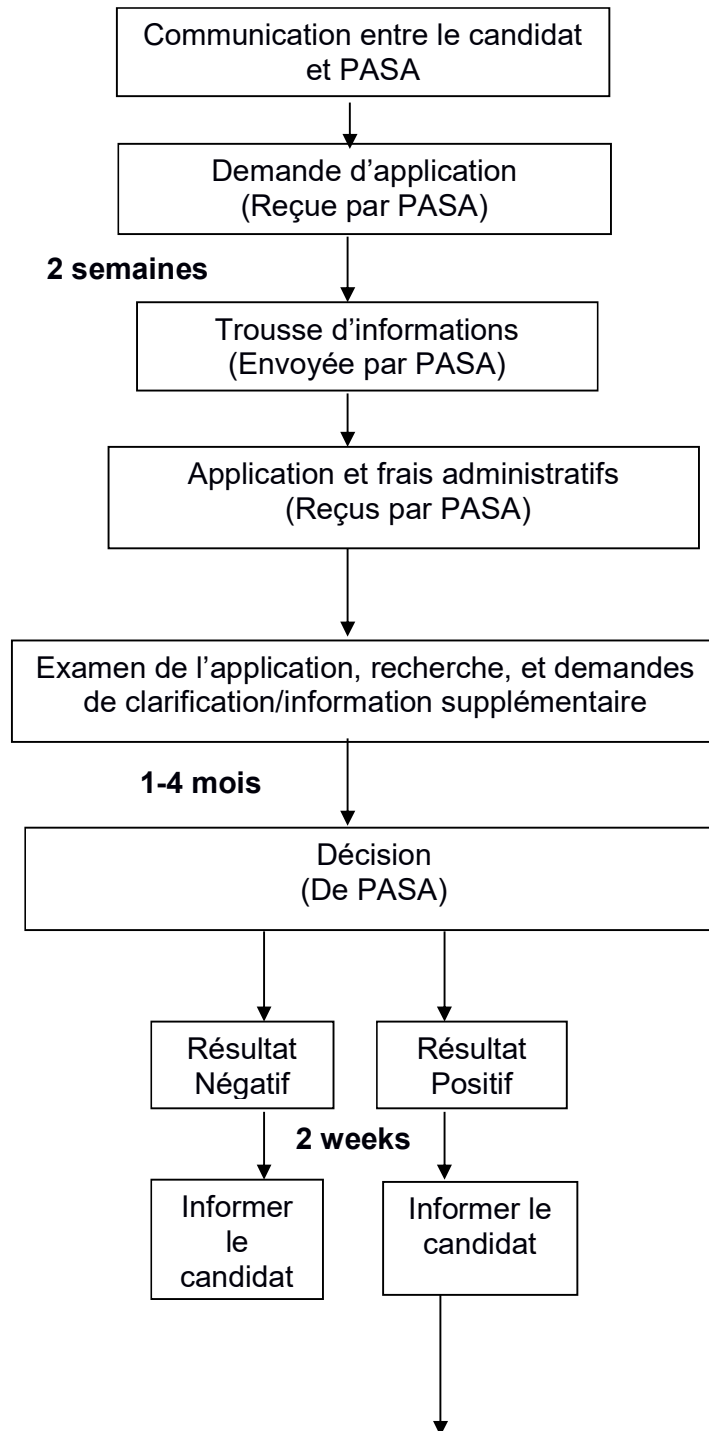
Les inspecteurs doivent :

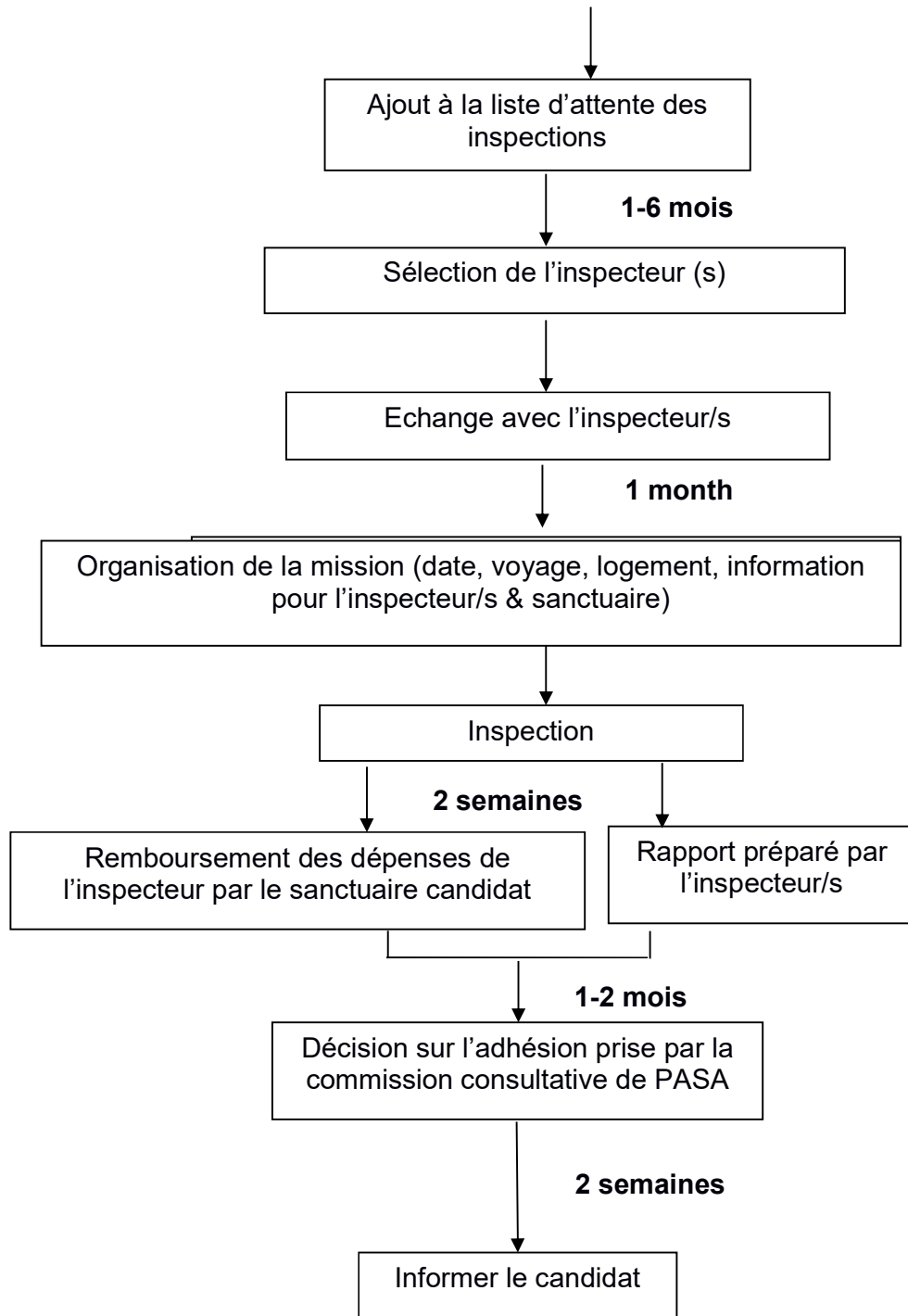
- Examiner l'étendue de la participation de l'institution dans la conservation et aux activités d'application de la loi.
- Déterminer la participation à des programmes de conservation de terrain.
- Demander quels efforts sont faits pour la conservation de l'énergie et les ressources naturelles (e.g. recyclage, initiative d'économie d'eau, etc.)
- Déterminer l'étendue du programme de recherche de l'institution, et s'il est en conformité avec la Politique de Recherche de PASA.
- Examiner le protocole pour l'évaluation des projets de recherche potentiels.
- Chercher à savoir ce que pense le personnel de la recherche.
- Vérifier que les informations de recherche sont publiées dans les journaux appropriés.
- Déterminer le niveau d'implication des universités locales/experts locaux.

Post-inspection

- L'inspecteur doit remplir le questionnaire qui se termine par une recommandation sur la candidature.
- S'il y a plusieurs inspecteurs, l'inspecteur principal est responsable d'intégrer les commentaires des autres inspecteurs.
- Le questionnaire soumis doit être dactylographié
- L'inspecteur soumet le questionnaire, toutes informations complémentaires, un résumé des dépenses, et les reçus à PASA dans deux semaines du retour de l'inspection.
- PASA peut demander à l'inspecteur à fournir des informations supplémentaires ou des clarifications.

Annexe 6 • Délai et processus de la procédure d'accréditation





Annexe 7 • Questionnaire de demande de l'adhésion PASA

A remplir par les membres de PASA et les sanctuaires qui postule à l'adhésion

Merci de lire le manuel d'Exploitation PASA avant de remplir ce formulaire. En soumettant ce formulaire, le candidat jure que les informations fournies sont correctes et précises. Ce formulaire doit être rempli électroniquement. Merci d'utiliser autant d'espace nécessaire pour répondre complètement aux questions. Pour les questions pour lesquelles il y a plusieurs options proposées, merci d'indiquer celles qui sont appropriées en cochant un X dans l'espace [] fourni.

Information sur le sanctuaire :		
Catégorie de candidature (merci d'indiquer ce qui est approprié) :		
1. Nouveau candidat 2. Déjà membre 3. Membre suspendu 4. Autre (merci de préciser)		
1	Nom du sanctuaire :	
2	Coordonnées du sanctuaire (adresse postale, adresse email, numéro de téléphone, site web, réseau social, chaîne YouTube, etc.) :	
3	Nom et position de la personne qui soumet la demande :	
Gestion du sanctuaire :		
4	Nombre d'espèces dans votre structure ?	(a) une seule espèce ou [] (b) plusieurs espèces []
5	Quelle est votre priorité	(a) réhabilitation et soin à long-terme []

	principale ? (Vous pouvez en choisir plusieurs.)	(b) réintroduction [] (c) conservation des espèces [] (d) conservation/gestion de l'habitat [] (e) gestion environnementale [] (f) application de la loi [] (g) éducation conservationnelle/ environnementale [] (h) développement de la communauté [] (i) autre [] merci de décrire :
6	Quel est le statut juridique du sanctuaire ?	(a) ancienne structure gouvernementale [] (b) structure gouvernementale actuelle [] (c) propriété privée [] (d) gérée par la communauté [] (e) aire protégée : complètement ou partiellement [] merci de décrire :
7	Avec quelles agences gouvernementales/ ministères travaillez-vous ?	
8	Choisissez la meilleure description de votre statut légal : Merci de soumettre tout document qui démontre votre statut légal.	(a) organisation à but non-lucratif au même pays du sanctuaire [] (b) organisation à but non-lucratif d'un autre pays [] quel/s pays : (c) fondation privée [] (d) compagnie privée [] (e) Autre [] merci de décrire :
9	Décrivez comment votre organisation est dirigée, e.g. conseil d'administration, administrateur/s, membres, propriétaires, et fournissez tous les détails des membres du conseil/ de l'exécutif :	
10	Avez-vous une	

	organisation qui vous soutien ? Si oui, merci de préciser le nom, le pays et la nature de la relation et du soutien :	
11	De votre sanctuaire, à qui appartient les suivants ? (a) Les bâtiments (b) Le terrain (c) Les animaux	
12	Votre sanctuaire, est-il ouvert au public ? Si oui, merci de préciser combien de jours et d'heures : Merci de donner une estimation du nombre des visiteurs par an pour les 5 derniers ans :	
13	Décrire les services accessibles aux visiteurs dans votre sanctuaire : (a) Service du jour (b) Hébergement de nuit e.g., chalet (c) Toilettes (d) Boutique de souvenirs (e) Restaurant (f) Autre, merci de décrire	
14	Quelle est la distance minimale entre les visiteurs et les animaux ?	
15	Permettez-vous contact entre des personnes étrangers et les	

	animaux ? Si oui, merci de décrire :	
16	Gardez-vous des documents administratifs e.g. budget, récépissés, et dossiers du personnel ? Si oui, merci de décrire. Y a-t-il des copies hors site ?	
Emplacement du sanctuaire :		
17	Quel est l'emplacement de votre sanctuaire ? Si vous avez coché (b) ou (c) merci d'indiquer le nom et la distance de la ville la plus proche : Avez-vous plus d'un site ? Si oui, combien ? Décrivez les fonctions de chaque site et la distance qui les sépare :	(a) urbaine [] (b) rurale [] (c) espace naturel []
Finances du sanctuaire :		
18	Merci de donner vos revenus et vos dépenses pour les dernières 5 années :	
19	Décrivez vos stratégies de recherche de financement et le budget prévisionnel pour les 3 prochaines années :	
20	Merci de donner une liste des cinq donateurs qui soutiennent votre programme :	
Personnel du sanctuaire :		
21	Merci d'indiquer le nombre de personnel	Payé, à plein temps :

	qui travaille pour votre institution :	Payé, à temps partiel : Volontaire, à plein temps : Volontaire, à temps partiel :
22	Merci d'indiquer le nombre de personnel dans chaque rôle et le type de contrat (e.g., à plein temps, à temps partiel, temporaire) : Merci de fournir un organigramme de votre institution si disponible.	(a) Gestion (b) Vétérinaires (c) Techniciens/infirmiers vétérinaires (d) Soigneurs (e) Educateurs (f) Administration (g) Chercheurs (h) Comptables (i) Eco-garde/patrouille forestier (j) Gardes de sécurité (k) Maintenance (l) Jardiniers (m) Conducteurs (n) Autres : merci de décrire
23	Merci d'indiquer le nombre du personnel expatrié :	
24	Avez-vous un programme de volontariat ? (formel ou informel) ? Si oui, merci de résumer le rôle des volontaires, la formation, les frais, la durée, etc.) :	

25	Avez-vous un programme de formation du personnel ? Si oui, merci de résumer vos activités de formation du personnel sur les 5 dernières années :	
Gestion et soin des animaux :		
26	Avez-vous des dossiers pour vos animaux ? Si oui, merci de décrire les informations consignées et comment (e.g. dans une base de données, un tableur, cahier, ou formulaires en papier). Merci de compléter la liste d'animaux fournie.	
27	Combien de nouveaux animaux sont arrivés au cours des derniers 12 mois ?	
28	Quelle est la capacité maximum en ce moment pour chaque espèce ? Décrire :	
29	Comment est structurée votre équipe de soigneurs, e.g. qui prend les décisions et qui est le responsable de l'équipe ?	

30	Décrivez la routine normale de l'équipe de soigneurs (e.g. heure de début de la journée, nombre de repas par jour, nettoyage, gestion et réparation des enclos) : Si cela varie en fonction de l'espèce ou du type de confinement, merci de décrire :	
31	Si vous réintroduisez des animaux, y a-t-il une équipe de suivi (post-remise en liberté) et quelle est leur routine ? La télémétrie est-elle utilisée ? Merci de décrire : Des données sont-elles collectées ? Merci de décrire : Des données ont-elles été publiées ? Si oui, merci de donner la liste des publications :	
32	Merci de soumettre une liste détaillée des groupes sociaux des animaux y compris le nombre dans chaque groupe, l'espèce, le type de l'enclos, les âges et le sexe :	
33	Comment sont prises les décisions à propos du soin des animaux,	

	les changements de groupe, l'intégration, et le mouvement des animaux à d'autres structures ?	
34	Quelle est la politique concernant la reproduction ? Si permis : y a-t-il un plan de gestion ? La reproduction, est-elle combinée avec les réintroductions ? Aux années récentes, le nombre d'animaux au sanctuaire a-t-il augmenté, diminué, ou est-il resté le même ? La contraception est-elle utilisée ? Si oui, merci de fournir des détails sur le type de contraception, les méthodes employées et la fréquence de l'application.	
35	Comment est fourni l'eau fraîche, et à quelle fréquence ?	
Enclos des animaux		
36	Qui est en charge de la conception et de la construction des enclos ?	
37	Comment les animaux sont-ils regroupés ? e.g. cages, enclos clôturés, îles. Décrivez la structure de la nuit, enclos pour les jeunes animaux, etc.	
38	Quelle est la taille et la	

	capacité des enclos ? (y compris les îles et la forêt contiguë)	
39	Avez-vous vos propres réglementations concernant la taille des cages selon l'âge et le nombre maximum d'animaux pour une taille particulière de cage ?	
40	Si le sanctuaire réintroduit les animaux, qui est responsable de la sélection du site de remise en liberté ? Quelles données sont collectées pour soutenir la décision ? Décrire : Ces données ont-elles été publiées ?	
41	Avez-vous un programme d'enrichissement et si oui merci de résumer :	
42	Comment les réparations sont-elles gérées (i.e. qui gère/autorise les réparations) ?	
Nutrition des animaux		
43	Qui décide du régime alimentaire pour les animaux ?	
44	Le régime alimentaire est-il consigné (i.e.	

	fiches écrites du régime ?) Merci d'inclure une copie d'une fiche de régime standard.	
45	Merci de résumer le protocole nutritionnel pour les jeunes primates :	
46	Dans quelles proportions vos animaux reçoivent-ils de la nourriture domestique/d'origine sauvage ?	
47	Avez-vous des dispositifs de nourriture à but d'enrichissement ou un programme ? Décrire :	
48	Si vos animaux habitant des îles, sont-ils autosuffisants sur le plan nutritionnel ? Sinon, comment est fournie la nourriture supplémentaire ?	
49	Si vos animaux sont réintroduits, sont-ils autosuffisants sur le plan nutritionnel ? Sinon comment est fournie la nourriture supplémentaire ?	
Identification des animaux		
50	Chacun de vos animaux est-il identifiable de manière permanente ? Décrivez les méthodes employées, e.g. puce électronique, tatouage, photo, collier, marquage	

	physique, etc. :	
Dossiers médicaux		
51	Quels dossiers médicaux gardez-vous ?	
52	Comment les problèmes liés aux maladies sont-ils évalués ? Avez-vous réunions régulières ? Si oui, qui y participe et quelle est leur fréquence ?	
Techniques diagnostic de laboratoire y compris les autopsies		
53	Avez-vous accès à des tests médicaux (e.g. hématologie, biochimie, parasitologie) lorsque vous en avez besoin ?	
54	Avez-vous accès à des tests de virologie/sérologie lorsque vous en avez besoin ?	
55	Des autopsies sont-elles pratiquées sur tous les animaux qui meurent ? Sinon, quelle proportion est autopsiée et comment décidez-vous qui doit être autopsié ou pas ?	
56	Les autopsies sont-elles réalisées au sanctuaire ou hors site ? Tous les rapports d'autopsie sont-ils conservés dans les dossiers ?	

57	Des analyses histologiques sont-elles faites sur les tissus ? Si oui, est-ce fait sur place ou ailleurs ? Combien de fois cela est-il fait ?	
58	Utilisez-vous des techniques de diagnostique en routine ? Décrire :	
Surveillance sanitaire		
59	Comment les problèmes de santé sont-ils portés à votre attention ? Qui pratique les rondes quotidiennes ? Qui établit les priorités dans ce qui doit être fait pour la santé des animaux ?	
60	Employez-vous un vétérinaire à temps plein ? Sinon, merci de décrire comment les soins vétérinaires sont fournis :	
61	Quelle est la routine quotidienne du personnel vétérinaire ?	
62	Faites-vous des examens cliniques de routine sur vos animaux	

	? Si oui, sur quelles espèces et à quelle fréquence ?	
63	Avez-vous un programme de dépistage de maladies spécifiques pour vos animaux ? Si oui, comment déterminez-vous les maladies à dépister (e.g. demandes du gouvernement ou parce que telle maladie a été identifiée après autopsie comme une cause significative de décès, etc.) ?	
64	Merci de fournir une liste des maladies dépistées en routine pour chacune de vos espèces :	
65	Si vous engagez dans la réintroduction, quelles maladies dépistez-vous en pré-relâcher et y a-t-il un suivi sanitaire post-relâcher ?	
Programme de contrôle des maladies (y compris vaccination et contrôle des parasites)		
66	Contrôlez-vous vos animaux pour les parasites internes ? Si oui quelles méthodes employez-vous et à quelle fréquence ?	
67	Donnez-vous des traitements	

	antiparasites de routine à vos animaux ? Si oui, quelles médicaments utilisez-vous pour chaque espèce et comment les administrez-vous ? Comment décidez-vous la fréquence du traitement ?	
68	Quel est votre programme de vaccination ? Décrire :	
69	Avez-vous en place un plan d'intervention pour les maladies à haut risque ?	
Thérapeutique		
70	Avez-vous des équipements de capture dans vos locaux ? Merci de décrire :	
71	Avez-vous en permanence sur place du personnel formé à la capture ? Décrire :	
72	Avez-vous des structures spécialisées de contention qui permettent le contact direct, e.g. la possibilité de faire des injections à la main ?	

Quarantaine/biosécurité/contrôle de la vermine/surveillance sanitaire des employés		
73	Les animaux nouvellement arrivés sont-ils placés en quarantaine à l'écart du reste des animaux ? Si oui, pendant combien de temps ? Quelles maladies sont dépistées pendant cette période ?	
74	Comment empêchez-vous la propagation de maladies au sein de votre structure, en particulier depuis les animaux en quarantaine ? Quelles mesures d'hygiène prenez-vous ?	
75	Comment empêchez-vous les maladies d'entrer dans votre sanctuaire : • Par la nourriture ou l'eau ? • Avec le personnel/visiteurs ? • Sur les litières ? • Par les oiseaux sauvages/rongeurs ?	
76	Avez-vous un programme de santé préventive pour votre personnel ? Merci de	

	résumer :	
Sécurité et sureté		
77	Avez-vous des procédures écrites en cas d'urgence e.g. les évactions et les attaques d'animaux, incendies, inondation, soulèvement populaire, etc. ? Si oui, merci de fournir une copie.	
78	Pendant les derniers 5 ans, des animaux, ont-ils été responsables de blessures graves ou de décès ? Si oui, merci de décrire brièvement l'évènement.	
79	Pendant les derniers 5 ans, avez-vous eu des évactions importantes nécessitant de flécher les individus ? Si oui, merci de décrire brièvement l'évènement, les actions du personnel, et les changements aux procédures et aux structures pour empêcher d'autres incidences.	
80	Les membres du personnel, sont-ils régulièrement formés aux procédures d'urgence ?	
81	Fournissez-vous aux employés et aux volontaires qui	

	manipulent les animaux avec une formation et/ou les informations sur les risques courants ?	
82	Votre sanctuaire, est-il entouré d'une clôture indépendante des clôtures de vos animaux ?	
Programme d'éducation		
83	Merci de résumer les éléments clés de votre programme d'éducation, d'engagement communautaire et de sensibilisation, y compris les activités in-situ et ex-situ. Qui conçoit de ces programmes d'éducation ?	
84	Quel matériel d'éducation est utilisé ?	
85	Qui est le public ciblé ?	
86	Quels sont les messages principaux, i.e. que demandent ces programmes du public ? Merci de résumer :	
87	Comment évaluez-vous le succès de chaque programme et à quelle fréquence ?	

Application des lois		
88	Votre sanctuaire est-il impliqué dans l'applications des lois ? Si oui merci de fournir une brève description de vos activités, e.g., enquête, confiscations, procédures judiciaires, etc.	
Réintroduction		
89	Pour quelle raison réintroduisez-vous un animal ? Merci de donner des détails des réintroductions récentes y compris l'espèce, le nombre, l'âge et le sexe ; dates de réintroduction ; emplacement des réintroductions ; méthodes de surveiller après réintroduction ; survie (y compris comment et quand c'est déterminée) ; et le statut actuel.	
90	Si vous avez l'intention d'engager dans la réintroduction, merci de décrire où vous en êtes dans le processus. Quelle est la raison (s) pour la réintroduction ? Décrire l'espèce, le nombre, l'âge et le sexe des animaux que vous réintroduisez, si connu Quel est le calendrier envisagé ?	

91	Avez-vous eu des relâches accidentels ? Si oui merci de donner les nombres, espèces et l'issu e.g. revenu ou pas etc.	
Développement communautaire		
92	Votre sanctuaire est-il impliqué dans le développement communautaire ? Si oui merci de résumer. Si non, avez-vous l'intention d'engager dans des programmes de développement communautaire ?	

Le formulaire doit être rempli sous forme électronique et accompagné par les documents suivants :

1. Copies de tous documents qui confirment votre statut légal (e.g. comme organisation à but non lucratif ou société).
2. Un résumé d'un à deux pages de l'histoire de votre institution. Cela doit indiquer la date de création et d'ouverture, la justification du développement de la structure, les dates des événements importants, une description de la taille du sanctuaire, une liste des nouvelles constructions/amélioration de l'immobilier entreprises pendant les derniers cinq ans, une brève description de tout projet majeur envisagé pour les prochains cinq ans, et une brève description du plan stratégique à long-terme pour le sanctuaire.
3. Si disponible, le plan stratégique ou plan de gestion du sanctuaire.
4. Le Manuel d'exploitation si disponible
5. Organigramme de votre institution si disponible
6. Liste des animaux (merci de compléter la feuille Excel fournie).
7. Liste de la composition des groupes, y compris l'espèce, l'âge, le sexe et le nombre d'individus, et le type et la taille du logement pour chaque groupe.
8. Copie de la feuille de régime si disponible.
9. Procédures d'urgence si disponibles.
10. Rapport annuel en cours si disponible.

Annexe 8 • Exemple d'une liste PASA d'animaux

(À compléter sur la feuille Excel fournie)

[illegible]

Annexe 9 • Questionnaire pour l'équipe d'inspection

A compléter par les inspecteurs

Nous conseillons les inspecteurs à consulter les lignes directrices, de vérifier les réponses fournies sur le formulaire d'application, et durant l'inspection entière de considérer si le sanctuaire adhère aux politiques et aux standards minimums de PASA, et reflète la philosophie globale de PASA.

Information sur le sanctuaire :		
1	Nom du sanctuaire :	
2	Décrire l'emplacement du sanctuaire :	
Gestion et fonctionnement du sanctuaire		
3	Basé sur vos observations, quel est l'objectif/s du sanctuaire, e.g. soin à long-terme, réintroduction, conservation, éducation.	
4	Nom et rôle actuel du fondateur :	
5	Nom du directeur/manager :	
6	Depuis combien de temps occupe-t-il (elle) cette position :	
7	Décrire brièvement le rapport du sanctuaire avec les institutions gouvernementales pertinentes.	
8	Le sanctuaire a-t-il un	

	accord officiel avec les autorités gouvernementales ? Décrire :	
9	Comment l'organisation est-elle dirigée e.g. conseil d'administration, administrateurs, etc. ?	
10	Y-a-t-il des groupes de soutien ? Si oui, merci de donner le nom et le pays et de décrire la nature de la relation et du soutien :	
11	Décrire l'infrastructure et les services offerts aux visiteurs que vous avez observés :	
12	Quelle est la distance minimale entre les visiteurs et les animaux ? Etait-elle respectée ?	
13	Le sanctuaire autorise-t-il les contacts entre les animaux et des personnes non membres du personnel ? Décrire :	
14	Quels dossiers administratifs (e.g. budgets, registres, dossiers du personnel) et où ? Y a-t-il des copies ?	
15	Si le sanctuaire est impliqué dans la collecte de données, a-t-il fait des publications ? Merci de donner la liste :	
Finances du sanctuaire		
16	Voir les dossiers financiers des 3-5	Vus/ pas vus ?

	dernières années ?	
17	Décrire les stratégies de collecte de fonds et le budget annuel pour les prochaines années.	
Personnel du sanctuaire		
18	Obtenir une liste du personnel, y compris les nationalités et les responsabilités	<i>Obtenue/ pas obtenue ?</i>
19	Voir des exemplaires des dossiers du personnel	<i>Vus/pas vus ?</i>
20	Selon vos observations, résumer la structure organisationnelle du sanctuaire :	
21	Résumer le programme de volontaires (rôle des volontaires, formation, frais, durée, etc.) :	
22	Voir la preuve de la formation du personnel. Résumer :	
Gestion des animaux et élevage		
23	Examiner l'inventaire des animaux – est-il correct en général ?	
24	Voir les dossiers des animaux	<i>Vus/pas vus ?</i>
25	Comment les animaux arrivent-ils	

	au sanctuaire, e.g., confisqués, confiés, transférés, né en captivité ?	
26	Selon vos observations, quelle est la capacité maximale pour chaque espèce ?	
27	Comment l'équipe de soigneurs est-elle structurée, e.g. qui prend les décisions et qui est le responsable ?	
28	Quelle est la routine normale des soigneurs (e.g. heure du début, nombre de repas par jour, nettoyage, gestion et maintenance des enclos) ? Si cela varie en fonction des espèces et du type d'infrastructure, merci de décrire :	
29	Si les animaux sont relâchés, y a-t-il une équipe de suivi et quelle est leur routine ? La télémétrie est-elle utilisée ? Des données sont- elles collectées ? Décrire : Les données sont- elles publiées ?	
30	Vérifier la liste de composition des	

	groupes fournie avec l'application - est-elle correcte ?	
31	Les espèces sont-elles gardées en groupes sociaux appropriés ?	
32	Comment sont prises les décisions sur l'élevage, les changements de groupe, intégrations et le transfert d'animaux dans d'autres infrastructures ?	
33	Quel est le plan de gestion de la reproduction ? La contraception est-elle employée ? Décrire les espèces impliquées et les méthodes employées :	
34	Comment se fait l'approvisionnement en eau fraîche ? A quelle fréquence ?	
Enclos des animaux		
35	Comment les animaux sont-ils gardés ? e.g. cages, enclos, îles. Inclure les descriptions des infrastructures de nuit, les enclos pour les jeunes animaux, etc.	
36	Quelle est la taille et la capacité des zones clôturées ? (y compris les îles et les	

	forêts continues)	
37	Le sanctuaire a-t-il ses propres régulations en matière de taille minimale de cage selon les espèces/âge ? Quel est le nombre maximum d'animaux que vous avez observé pour une taille particulière de cage ?	
38	Qui est responsable de développer et suivre l'enrichissement ? Décrire des évidences du programme d'enrichissement :	
39	Comment les réparations sont-elles gérées (i.e. qui les gère/autorise, etc.) ?	
Nutrition animale		
40	Les régimes alimentaires des animaux sont-ils enregistrés ? Voir les feuilles de régime si disponibles	
41	Le régime des animaux est-il adapté à leurs besoins ? Quel est le régime alimentaire des bébés primates ?	

42	La nourriture est-elle utilisée comme enrichissement ?	
43	Si les animaux vivent sur une île, sont-ils autonomes sur le plan nutritionnel ? Sinon, comment la nourriture supplémentaire est-elle fournie ?	
44	Si les animaux sont réintroduits, sont-ils autonomes sur le plan nutritionnel ? Sinon, comment la nourriture supplémentaire est-elle fournie ?	
Identification animale		
45	Chaque animale est-il identifiable de façon permanente ? Décrire les méthodes employées, e.g. puce électronique, tatouage, photo, collier, marquage physique, etc. :	
Dossiers médicaux		
46	Quels types de dossiers médicaux sont conservés ? Voir les dossiers médicaux. Permettent-ils de retracer l'histoire médicales des individus ou sont-ils remplis par groupes ?	

47	Les dossiers sont-ils faciles à examiner ? (e.g. pour faire une revue de tous les cas d'entérite lors des 5 dernières années ou pour identifier les types et fréquence de maladies d'une espèce sur les 5 dernières années)	
Techniques de laboratoire de diagnostique y compris les autopsies		
48	Décrire les infrastructures et l'équipement pour les diagnostiques, autopsies et d'autres tests médicaux.	
Suivi de santé		
49	Comment les problèmes de santé sont-ils remarqués ? Qui fait les rondes quotidiennes ? Qui donne les priorités sur ce qui doit être fait pour la santé animale ?	
50	Un vétérinaire à temps plein est-il employé ? Si non, décrire comment les soins vétérinaires sont apportés :	
51	Comment l'équipe vétérinaire est-elle organisée ?	
52	Quelle est la routine quotidienne du département vétérinaire ?	

53	Y a-t-il un programme de dépistage pour les maladies spécifiques ? Si oui, comment sont déterminées les maladies à dépister ? (e.g. exigences du gouvernement ou parce qu'elles ont été identifiées comme une cause de décès significative suite aux autopsies, etc.)	<i>Voir la liste de maladies dépistées dans le formulaire d'application et vérifier que cela concorde.</i>
54	Si le candidat est engagé dans la réintroduction, quelles maladies sont dépistées avant le relâche, et y a-t-il un suivi de santé post-relâche ?	
Programme de contrôle de maladies (y compris vaccination et contrôle parasitaire)		
55	Quel est le programme de vaccination ?	
Thérapeutique		
56	A quel équipement de télé-injection ont-ils accès, e.g. pistolet, sarbacane, bâton à pique, aspez de fléchettes ?	

	L'équipement est-il accessible au personnel ?	
57	Le personnel est-il formé sur l'usage de l'équipement à tout moment ?	
58	Ont-ils des infrastructures spéciales de contention permettant un contact direct e.g. pour une injection directe à la main ?	
Quarantaine/biosécurité/contrôle de la vermine/ surveillance sanitaire du personnel et volontaires		
59	Les animaux nouvellement arrivés sont-ils gardés en quarantaine isolés du reste des animaux ? Si oui, pour combien de temps ? Quelles maladies sont testées durant cette période ?	
60	Comment le sanctuaire empêche-t-il la propagation de maladies autour des infrastructures et en particulier des animaux en quarantaine ? Quelles mesures d'hygiène sont prises ?	
61	Comment le sanctuaire empêche-t-il l'entrée de maladies en son sein : • Par la nourriture	

	ou l'eau ? • Par le personnel/visiteurs ? • Par la litière ? • Par les oiseaux/rongeurs sauvages ?	
Sécurité et santé		
62	Le sanctuaire a-t-il des procédures d'urgence écrites, e.g. éviction/attaque d'un animal, incendie, inondation, troubles civils, etc. ?	<i>Si une copie a été fournie lors de l'application, vérifier que cela correspond à ce qui est décrit/ce que l'on vous montre.</i>
63	Y a-t-il eu des blessures graves ou décès causés par des animaux dangereux lors des 5 dernières années ?	<i>Si oui et la description a été fournie lors de l'application, vérifier que cela correspond. Si oui mais qu'aucune description n'a été fournie, décrire brièvement.</i>
64	Y a-t-il eu des évictions lors des 5 dernières années qui ont nécessités un fléchage ?	<i>Si oui, vérifier que les procédures ont été modifiées pour éviter de nouvelles évictions.</i>
65	Tous les membres du personnel, reçoivent-ils une formation régulière sur les procédures d'urgence ?	
66	Les employés et volontaires qui manipulent les animaux, reçoivent-ils une formation/des informations sur les	<i>Demander à voir les informations/matériaux de formation fournis et commenter le degré de détail et d'utilité.</i>

	problèmes courants/événements ?	
67	Le sanctuaire a-t-il une clôture extérieure indépendante des enclos des animaux ?	
Programme d'éducation		
68	Merci de résumer les éléments essentiels des programmes d'éducation, d'engagement communautaire et de sensibilisation. Inclure les programmes au sanctuaire et hors-site.	
69	Quels documents d'éducation sont utilisés ?	
70	Qui est le public ciblé ?	
71	Quels sont les messages clés, i.e. que demandent les programmes du public ? Merci de résumer :	
72	Le programme encourage-t-il la participation des communautés ? Si oui, merci de décrire :	

Application de la loi		
73	Le sanctuaire aide-t-il au renforcement de la loi ? Si oui, merci de donner une brève description des activités, e.g. enquête, confiscation, procédure judiciaire, etc.	
Réintroduction		
74	Si le sanctuaire réintroduit des animaux, vérifier et mettre à jour les informations fournies dans l'application concernant l'espèce, le nombre, le sexe, l'âge, etc. et statut actuel.	
75	Si le sanctuaire prépare un relâche, décrire où ils sont dans le processus	
76	Y a-t-il eu des relâches accidentels ?	<i>Si oui, vérifier les informations fournies dans l'application (nombre, espèce et résultat, e.g. revenue ou pas, etc.) Si oui mais aucune information n'a été fournie avant, merci de décrire.</i>
Développement communautaire		
77	Le sanctuaire est-il impliqué dans des programmes de développement communautaire ? Si oui merci de décrire :	

Nom de l'inspecteur :	
Contact clé au sanctuaire :	
Date d'inspection :	
Date à laquelle le formulaire a été rempli :	
Liste des noms et postes de tous les membres du personnel interviewés	

Recommandation de l'inspecteur d'accorder l'adhésion du sanctuaire à PASA. Oui ou non ? Si non, merci de décrire les points principaux et hiérarchiser les actions nécessaires à prendre pour que le sanctuaire soit en conformité et un calendrier pour ces actions. Si oui, merci de fournir une liste d'améliorations recommandées et un calendrier pour ces améliorations. Merci de continuer sur une page supplémentaire si besoin.	
--	--